



## **SEANCE DU 12 mars 2018**

### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017 308
2. Crédit complémentaire pour le foyer de jour 309
3. Développement du postulat de Mme Carole Anthamatten et de M. Eric Dupont portant sur un "inventaire des sites construits à protéger sur la commune de Monthey" 313
4. Réponse à la question de M. Blaise Carron portant sur le fondement des déclarations du Conseil municipal par M. Daniel Moulin au sujet des travaux effectués sur la place d'Armes pour la pose de panneaux solaires 319
5. Réponse à la question de M. Clément Borgeaud portant sur le harcèlement de rue 322
6. Divers 324

--



**1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017**

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Bonsoir Mmes et MM. les Conseillers généraux, en cette date du 12 mars, permettez-moi de vous saluer chaleureusement et d'ouvrir officiellement la première séance du Conseil général de l'année 2018. Le Bureau a le plaisir de vous accueillir au Foyer du Théâtre du Crochetan et espère que vous apprécierez votre nouveau plénum. Je tiens à souhaiter la cordiale bienvenue à M. Simon Schwery, qui a officiellement pris les rênes de la Chancellerie en solo depuis le début de l'année. M. Schwery, le Bureau se réjouit de collaborer avec vous et vous souhaite la cordiale bienvenue.

En préambule, je souhaiterais saluer la présence :

- de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité ;
- des Conseillers municipaux présents ; le Municipal Gilles Borgeaud est excusé,
- de Mme Laurence Mauve, responsable de la salle ;
- de M. Simon Schwery, secrétaire communal ;
- des représentants de la presse ;
- ainsi que des citoyens présents dans le public.

La convocation vous ayant été adressée le 9 février, le Conseil général a donc été convoqué dans les délais, conformément à l'article 3 de notre règlement. J'ai quelques communications du Bureau à vous transmettre :

Comme vous avez pu le constater, un problème informatique a touché l'intranet aujourd'hui. Raison pour laquelle vous avez reçu les documents par e-mail. Le service informatique tient à s'excuser et vous remercie de votre compréhension. Le Bureau sera amené à évaluer une nouvelle solution et tester le nouveau site dans les prochaines semaines.

Concernant la demande de Mme Multone au sujet des réponses aux questions écrites, le Bureau a examiné cette requête avec la Municipalité, et il n'est pas souhaitable de fournir les réponses aux questions écrites plus rapidement. En effet, la Municipalité souhaite s'aligner sur les autres communes et le canton, et traite les questions écrites dans sa séance qui précède le Conseil général.

Enfin, le Bureau est en train d'organiser la traditionnelle sortie du Conseil général et vous recevrez les informations y relatives prochainement.

Je passe maintenant la parole à notre secrétaire pour l'appel nominatif.

**Présents :** 55 Conseillers généraux

**Excusés :** Défago Sylvain, Grob Tabea, Pottier Johan, Querio Françoise, Welti Frédéric.



Il y a donc 55 Conseillers généraux présents, 5 Conseillers généraux excusés. Le quorum de 31 membres étant atteint, nous pouvons valablement délibérer. Nous passons à l'approbation du procès-verbal du 11 décembre 2017. Y a-t-il des remarques ou des demandes de modifications ? Non. Y a-t-il des oppositions à ce procès-verbal ? Des abstentions ? Non.

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2017 est donc accepté à l'unanimité des membres présents.

Je remercie notre secrétaire, Mme Carla Gex, pour l'excellence de son travail. Ce procès-verbal, ainsi que les différents rapports, seront publiés sur le site internet de la ville de Monthey.

Nous passons maintenant au point

## **2. Crédit complémentaire pour le foyer de jour**

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Concernant ce point, nous avons reçu un message du Conseil municipal daté du 9 février 2018, en même temps que la convocation pour la séance de ce soir. La commission de Gestion a rédigé un rapport adressé à tous les Conseillers généraux et nous la remercions pour son travail de qualité. Nous allons procéder de la manière suivante : d'abord l'entrée en matière et en cas d'acceptation de cette dernière, à la discussion de détail, puis au vote. Mmes et MM. les Chefs de groupe, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

### **Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)\***

Mme la Présidente, M. le Président, MM. les Municipaux, chères et chers Collègues, En préambule, nous souhaitons saluer la Municipalité pour sa réactivité et son comportement proactif dans ce dossier. De plus, il convient de mettre en avant les démarches qui ont été entreprises, dès l'été 2017, pour faire renaître ce projet. Et pour cela, nous tenons à remercier M. Fabrice Thétaz, Municipal en charge pour son engagement dans ce projet et sa réalisation. Concernant la question qui nous est posée, le groupe PLR fait le constat suivant : au vu du manque de places pour nos aînés sur le domaine communal ; de la situation privilégiée au centre-ville ; et des coûts présentés (250 m<sup>2</sup> plus 4 places de parc pour un montant total de 1'452'000 francs). Le PLR accepte l'entrée en matière pour la demande de crédit complémentaire. Pour terminer, nous remercions une fois de plus la qualité du travail effectué par la commission de Gestion. Je vous remercie de votre attention.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Bellwald. M. Maret.

### **Intervention de M. Denis Maret (PDC)\***

Merci Mme la Présidente, Mmes et MM. les membres du bureau, MM. les Municipaux, chers Collègues,



Création d'un foyer de jour, dans le bâtiment dit « Double-Croche ». Une telle infrastructure n'existe actuellement pas à Monthey, mis à part l'accueil de jour proposé par l'EMS "La Charmaie" dans le cadre d'une convention établie entre les communes de Collombey-Muraz et Monthey. Force est de constater aujourd'hui que la capacité d'accueil de 15 personnes/jour est insuffisante et que la création d'une telle structure sur notre ville est donc nécessaire pour répondre aux besoins de la population, sans remettre en question cette convention. Il est aujourd'hui nécessaire, afin de répondre aux besoins de la population âgée domiciliée sur la commune, de réaliser des locaux pour les affecter à un foyer de jour. Dans ce but, le projet proposé par la CAPAV permet à notre ville d'acquérir des locaux parfaitement adaptés à cette utilisation. De plus, leur situation au centre-ville est une plus-value certaine pour le confort des futurs résidents. L'acquisition de places de parc en sous-sol permettra la possibilité de pouvoir charger ou décharger les personnes handicapées à l'abri des intempéries. Je profite de l'occasion pour remercier la CoGest pour son travail et pour les informations précieuses qu'elle nous fournit. Le groupe DC accepte l'entrée en matière, et se prononcera favorablement pour le crédit complémentaire. Merci.

#### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Maret. Mme Franz.

#### **Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (ADG) \***

Mme la Présidente, MM. les Conseillers municipaux, Mmes, MM., chers Collègues,  
Le groupe ADG a étudié avec plaisir cette demande de crédit d'investissement pour l'acquisition de locaux destinés à la création d'un foyer de jour. En effet, lors du Conseil général de septembre 2017, nous avons manifesté notre mécontentement puisque le foyer de jour avait tout simplement disparu du futur bâtiment « Double-Croche » à construire sur cette parcelle communale 734. Ce soir-là, nous avons demandé à la Municipalité de reprendre ce dossier. Voilà donc pourquoi, nous sommes heureux que la commune ait entendu notre appel et, surtout, qu'elle ait à nouveau réfléchi, et entrepris des démarches pour l'acquisition de locaux destinés à la création d'un foyer de jour. De plus, aux yeux de notre Groupe, il nous paraît aussi essentiel que la commune mette à disposition son patrimoine au service de sa population comme c'est le cas ici et pas seulement à des fins de simple rendement économique. Concernant la structure foyer de jour, le groupe ADG considère que c'est un premier pas dans le cadre de la politique de maintien à domicile mais que cela n'est que le début des mesures à mettre en place. En effet, selon la planification des soins de longue durée 2016-2020, il est indiqué je cite : « *Les soins et l'aide à domicile devront fortement s'accroître de manière à pouvoir couvrir les besoins liés au vieillissement de la population et à la diminution de la proportion de personnes en EMS nécessitant peu ou pas de soins.* » Par conséquent la Municipalité devra porter une attention particulière aux besoins actuels et futurs ainsi qu'à l'évolution démographique de la population montheyenne. La mise en place d'une vraie politique de la vieillesse englobant finalement l'ensemble des dicastères de notre Ville nous permettra de relever au mieux les défis futurs que l'évolution démographique et les changements sociétaux nous imposent. C'est pourquoi, nous sommes satisfaits de lire dans le rapport de la commission de



Gestion, que nous remercions au passage pour son travail, que si la capacité d'accueil de cette structure venait à ne plus suffire, la réflexion d'ouvrir un autre foyer de jour identique à celui-ci a déjà été menée. Enfin, s'agissant des aspects financiers de cet achat de locaux, notre groupe s'est interrogé sur les montants négociés pour les m<sup>2</sup> et les quatre places de parc. Si ces prix semblent correspondre aux prix actuellement pratiqués sur le marché, selon la commission de Gestion, nous les avons tout de même trouvés élevés. La CoGest, pourrait-elle regarder de plus près ce genre de négociations lors d'une vente de terrain ou d'un échange d'un bien communal, par exemple ? Le groupe de l'Alliance De Gauche accepte l'entrée en matière.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Mme Franz. M. Raboud.

**Intervention de M. Damien Raboud (APM) \***

Nonobstant d'avoir perdu la mémoire sur une pétition citoyenne de près de 800 signatures, il y a de cela 4 ans maintenant, comme rappelé lors d'une des séances du Conseil général l'an dernier, il y a des projets qui font une belle unanimité et consensus, et pour lesquels il n'est pas nécessaire de s'étendre sans fin. Ce projet semble être un de ceux-ci. Nous pourrions également répéter que nous regrettons que l'on revienne à nouveau en début d'année avec une séance qui tourne autour d'un crédit complémentaire mais nous avons bien saisi les enjeux et la problématique. Nous entrons donc en matière et accepterons donc le crédit complémentaire et remercions la CoGest pour son travail. Merci de votre attention.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Raboud. Je passe maintenant la parole au Président de la commission de Gestion, M. Caillet-Bois.

**Intervention de M. Fabrice Caillet-Bois, Président de la commission de Gestion\***

Mme la Présidente, MM. les Municipaux, chères et chers Collègues,  
La CoGest s'est en effet réunie pour étudier cette demande de crédit et a notamment pu bénéficier des explications circonstanciées du Président de la commune M. Stéphane Coppey, ainsi que du Conseiller municipal en charge du dicastère « Affaires Sociales, 3<sup>e</sup> Âge et Santé », M. Fabrice Thétaz. L'unanimité de ses membres reconnaît la nécessité de disposer d'un foyer de jour sur notre commune en plus de l'accord existant avec Collombey-Muraz et a été convaincu tant par l'emplacement et les synergies qu'il s'y présente ainsi que par la taille du projet. Sans refaire le rapport, disons que d'un point de vue financier, l'achat de ces locaux, plutôt que leur location, se justifie en raison des taux d'intérêts, de l'emplacement et des capacités financières communales entre autres. La CoGest s'est également interrogée sur les coûts de fonctionnement d'une telle structure. A l'exception de l'amortissement des locaux, la structure devrait s'autofinancer. Ce dernier point sera donc à surveiller. Une dernière remarque à l'égard de quelques commentaires que j'ai pu entendre; il est toujours difficile pour la CoGest de



pouvoir juger avec précision et rationalité d'un prix de vente au m<sup>2</sup> sans outil statistique à sa disposition. Il appartient au Conseil municipal de négocier au mieux le prix et dans ce cas de figure rien ne laisse supposer que ce n'a pas été le cas. Pour toutes ces raisons, la commission de Gestion soutient la présente demande de crédit d'investissement.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Caillet-Bois. La parole est à la Municipalité.

### **Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Merci Mme la Présidente, Mmes et MM.,

A mon tour de féliciter la CoGest pour le travail effectué. Le rapport est certes succinct mais complet. Il aborde toutes les problématiques et les questions que nous pourrions nous poser dans le cadre de ce dossier. M. Raboud a utilisé le terme « unanimité », effectivement c'est une unanimité pour le principe, de mettre en place le foyer de jour à Monthey. Mme Franz vous avez parlé d'un premier pas, je crois pouvoir dire que le service de la population dans le cadre des personnes âgées évolue, ce service a déjà sa place, je prends pour exemple le service des repas à domicile, nous avons plus de 60'000 repas par année qui sont livrés sur notre territoire par le service du CMS qui est efficace. Bien sûr que nous pouvons toujours nous améliorer. Le foyer de jour est une amélioration substantielle intéressante pour notre population. Un grand merci pour cette entrée en matière que vous n'avez pas encore voté, mais qui, je le sens fait déjà quasiment l'unanimité. C'est un grand besoin et nous allons répondre à ce besoin par l'acquisition de ces locaux.

J'aimerais aborder rapidement le deuxième point qui est celui des locaux. Nous pouvons toujours nous poser la question du prix, 5'200 francs au m<sup>2</sup> au centre-ville sont des prix que nous rencontrons actuellement, et qui étaient prévus dans la plaquette de vente de cette surface commerciale.

Il ne faut pas oublier que nous avons cédé le terrain à 1'500 francs le m<sup>2</sup>. On nous a aussi rétorqué que c'était bien trop élevé. Cela fait donc partie de la négociation et certes la CoGest peut faire part de ces commentaires. Il ne faut en tout cas pas porter un jugement à la CoGest quant à son implication. Cela relève du domaine de l'exécutif, et nous avons effectivement négocié un prix qui nous paraissait correct, au vu du prix de vente, et au vu des différentes informations que nous avons par rapport aux marchés actuels sur la place de Monthey.

Après avoir déterminé le prix de vente, la question suivante s'est posée : y a-t-il un intérêt d'acheter ou est-ce que nous pourrions être locataires ? La caisse de pension, la CAPAV, était disposée à nous le louer. Au vu de la situation de la valeur de l'argent, aujourd'hui en Suisse, nous avons tout intérêt au vu de la situation financière de la commune de surcroît, à investir dans l'achat de cette surface commerciale. Je vous rappelle que nous avons décidé avec le Conseil général dans le cadre du budget d'acquérir le local qui se trouve juste à l'arrière de cette surface pour la consultation des archives. Nous nous trouvons juste en face du théâtre du Crochetan, dans un lieu public et parapublic où se trouve notamment la Médiathèque.

Je suis persuadé que dans 15, 20 ou 25 ans nous devrions avoir une autre conception du suivi de la personne âgée, et estimer que ce foyer de jour n'est



plus d'un intérêt prépondérant, ici en tout cas, je suis persuadé que cette surface trouvera une destination d'ordre public ou parapublic. Au sein de la Municipalité, il nous a paru intéressant d'investir dans le cadre de cette surface commerciale. Voilà très rapidement la position de la Municipalité concernant cet achat. Merci pour votre soutien.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. le Président. Nous allons à présent passer au vote sur l'entrée en matière. Mmes et M. les Conseillères et Conseillers généraux, si vous refusez l'entrée en matière, je vous demande de vous lever. Y a-t-il des abstentions ? Non.

**L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.**

Nous passons maintenant à la discussion de détail, puis au vote. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole dans la salle ?

Nous allons passer au vote. Mmes et MM. les Conseillers généraux, si vous acceptez la demande de crédit complémentaire de 1'452'000 francs pour l'acquisition des locaux destinés à la création d'un foyer de jour, au lieu-dit « Crochetan », je vous demande de vous lever.

**La demande de crédit complémentaire de 1'452'000 francs est acceptée à l'unanimité des membres présents**

Nous passons au point

**3. Développement du postulat de Mme Carole Anthamatten et de M. Eric Dupont portant sur un "inventaire des sites construits à protéger sur la commune de Monthey"**

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Ce postulat a été déposé en séance du 11 décembre 2017. Nous allons procéder de la manière suivante: Mme Anthamatten et M. Dupont vont développer leur postulat. La discussion générale sera ensuite ouverte. A l'issue de celle-ci et comme le prévoit notre règlement, seuls les signataires auront encore droit de prendre la parole. Mme la Conseillère générale Anthamatten, M. le Conseiller général Dupont, je vous passe la parole pour le développement de votre postulat.

**Intervention de Mme Carole Anthamatten (PLR) \***

Mme la Présidente, M. le Président, MM. les Conseillers municipaux, chers collègues  
Nous souhaitons vous présenter notre postulat concernant l'établissement de la procédure visant à l'acquisition d'un inventaire, d'un classement et de la mise sous protection du patrimoine bâti communal. A l'heure actuelle, notre commune ne possède pas d'inventaire du patrimoine bâti. En effet, seule une liste de bâtiments incomplète a été transmise à l'architecte cantonal en 2012. Selon les projets de démolition ou de rénovations, des oppositions ou pétitions ont régulièrement été



soulevées. Cela implique bien évidemment du retard et des inégalités dans de traitement des dossiers.

Voici la procédure d'implémentation de cet inventaire :

Tout d'abord, l'inventaire est un recensement qui permet de décrire les caractéristiques patrimoniales de l'objet en rapport avec son environnement. Ce mandat est confié à des professionnels pour étude et évaluation, en coordination avec le service de l'environnement. Le mandataire choisi œuvrera dans un périmètre d'étude donné, qui devra idéalement être le plus large possible, ceci dans le but d'inclure tout le patrimoine bâti de la commune.

Les choix du mandataire et du périmètre devront être validés par le Service des Bâtiments, des Monuments et de l'Archéologie (SBMA). La démarche est bien entendue communiquée aux propriétaires. L'expertise est ensuite répertoriée dans des fiches techniques dans lesquelles une valeur indicative est donnée à chaque bâtiment. Vous avez pu découvrir des exemples de ces fiches techniques dans les annexes de ce postulat.

Le Service des Bâtiments, des Monuments et de l'Archéologie sera en charge de valider ces fiches techniques et les soumettra ensuite au Conseil municipal, également pour validation.

#### **Intervention de M. Eric Dupont (PLR) \***

La deuxième étape de la procédure est le classement, qui permet de donner une force légale à cet inventaire et une portée juridique aux notes qui ont été attribuées lors de la première étape : l'inventaire. Tout d'abord, une enquête publique est réalisée. Toutes les fiches ainsi que les différents plans sont mis à l'enquête publique pendant 30 jours. Les propriétaires des dits bâtiments peuvent faire opposition, et le cas échéant des séances de conciliation sont organisées avec le Conseil municipal, qui ensuite va trancher et prendre une décision avant de soumettre au Conseil d'Etat, l'inventaire et le classement pour l'homologation ce qui va donner une force légale à ce classement.

Les objets dignes de protection sont mis sous protection dans la troisième étape de la procédure. Cette troisième étape commence par une révision partielle de notre règlement communal sur les constructions et les zones. Cette étape permet de s'assurer que les affectations et les transformations éventuelles des bâtiments qui ont été classés soient compatibles avec les buts de protection. Nous adapterons éventuellement le règlement si des incohérences sont présentes par rapport au anciens articles en raison de l'ajout des nouveaux qui seront relatifs à l'inventaire et aux classements. Le RCCZ sera soumis pour avis de principe au service du développement territorial et nous mettrons à l'enquête publique la mise sous protection ainsi que le nouveau RCCZ.

Une nouvelle fois, des oppositions sont possibles à ce stade, et des séances de conciliations peuvent être organisées avant que le Conseil municipal tranche et soumette au Conseil général le RCCZ ainsi que les mises sous protection.

Si des modifications ont été apportées, nous allons remettre à l'enquête une deuxième fois, avant de soumettre pour homologation au Conseil d'Etat. Cette procédure va permettre aux propriétaire de connaître les objectifs de sauvegarde relatif à leur bien pour déterminer le potentiel constructible, et en cas de projet de tranformation, d'élaborer un projet architectural de qualité, et respectueux du patrimoine. La procédure que nous vous soumettons ce soir, ne sort pas de nulle part, nous n'avons rien inventé. Il y a un cadre légal pour cela, c'est la loi cantonale sur la protection de la nature, du paysage et des sites. Nous retrouvons les trois



étapes : l'inventaire, le classement et la mise sous protection. Comme vous le voyez ces trois étapes incombent aux communes. Il y a également un document qui vous a été mis en annexe de notre postulat qui est le guide à l'intention des communes et qui a été développé par le service des bâtiments (SBMA).

Mme Anthamatten vous a parlé tout à l'heure des notations qui sont attribuées aux différents bâtiments lors de l'étape de l'inventaire. Cette notation indique la valeur patrimoniale de chaque bâtiment, et vous le voyez (cf. document) cela va de 1 à 7. La notation 1 signifie « très remarquable » et le 7 « altère » le site. Le chiffre 1 correspondrait à un bâtiment qui est d'intérêt national, ce que nous n'avons pas sur notre territoire communal, le chiffre 2 signifie « remarquable », ce sont les intérêts régionaux et cantonaux, il n'y a pas d'inventaires qui ont été encore réalisés, mais par rapport aux esquisses effectuées par le canton, cela correspondrait à titre d'exemple chez nous : au Château, à l'église, à la Maison du Sel ou à la Maison Kalbermatten. Ensuite, les notations 3, 4 et 4+, sont des bâtiments d'intérêt communaux, et les notations 5 à 7 signifient une valeur patrimoniale inexistante ou insuffisante.

#### **Intervention de Mme Carole Anthamatten (PLR) \***

Voici les implications de cette procédure. Les objets mis sous protection devront être maintenus et leurs éléments dignes d'intérêt préservés. Les restrictions pour les rénovations et les transformations dépendent bien évidemment des degrés de la notation de l'objet. Cependant, le classement et la mise sous protection des bâtiments, n'affectent pas la possibilité de faire des travaux sur le bâtiment ou l'objet protégé. Il faudra, comme à l'heure actuelle, obtenir une autorisation de construire en bonne et due forme. Les immeubles classés peuvent bénéficier de mesures de conservation ou de restauration subventionnées par le canton, la Confédération ou même la loterie romande. Ce taux de subventionnement peut atteindre jusqu'à 50 %. Il faut voir cet inventaire, non pas comme une contrainte, mais bien comme un outil de travail qui permettrait notamment : une meilleure planification ainsi qu'une urbanisation intelligente. Une homogénéité dans le mode d'évaluation, ainsi qu'une égalité dans le traitement des dossiers. Enfin, le patrimoine bâti est le garant de l'identité culturelle de notre ville.

C'est pour cela que nous vous demandons la réalisation de la procédure inventaire, classement et mise sous protection du patrimoine bâti de la commune de Monthey. Les critères pour la réalisation de cette procédure sont clairement définis par les autorités cantonales et fédérales et nous demandons au Conseil municipal de s'y référer. M. Dupont et moi-même vous remercions pour votre attention et restons à dispositions pour toutes vos questions.

#### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Mme Anthamatten et M. Dupont. Y a-t-il une demande de prise de parole dans la salle ? Oui Mme Scalia.

#### **Intervention de Mme Graziella Scalia (PDC)**

Bonsoir, je voudrais poser une question. Si les propriétaires ne sont pas d'accord, que se passe-t-il ?



**Intervention de M. Eric Dupont (PLR)**

Les propriétaires peuvent s'opposer à l'inventaire, c'est-à-dire à la notation qui a été attribuée à leur bâtiment, et dans ce cas, une séance de conciliation sera organisée entre le Conseil municipal et les propriétaires.

A titre d'exemple pour le canton du Valais, sur 700 propriétaires protégés, un seul a refusé que nous protégeions son bâtiment, tous les autres ont été plutôt favorables à cette protection selon information du SBMA, que j'espère vraie.

**Intervention de Mme Graziella Scalia (PDC)**

Qu'en est-il de la personne qui n'a pas accepté ?

**Intervention de M. Eric Dupont (PLR)**

Désolé, je n'ai pas cette information.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Mme Scalia. Y a-t-il une autre prise de parole ? Mme Franz.

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (ADG) \***

Mme la Présidente, chers Municipaux, chers Collègues,  
On peut s'étonner qu'un groupe politique tel que le PLR dépose un postulat venant protéger le patrimoine bâti alors que le service Aménagements, Bâtiments et Urbanisme a été dirigé pendant de longues années par ce même parti. Comme dit la citation de Paulo Coelho « Quand on ne peut revenir en arrière, on ne doit se préoccuper que de la meilleure façon d'aller de l'avant. ». Le groupe ADG soutiendra ce postulat, mais il l'aurait préféré sous forme de motion. Maintenant, si celui-ci devait être accepté par le Conseil municipal, ce postulat impliquerait la révision de certains articles du RCCZ. C'est pourquoi, notre groupe propose au Conseil municipal d'élargir le postulat en demandant une révision globale du RCCZ. LE RCCZ a besoin d'être revu afin de l'adapter, par exemple, à la nouvelle loi cantonale des constructions qui prime, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, sur notre règlement communal des constructions et des zones, au plan directeur de densification, au postulat logement et à l'introduction de la LAT. Revoir un règlement, c'est beaucoup de travail, du temps et ça demande la mise sur pied d'une commission ad hoc. Cela génère donc des coûts et exige de la disponibilité. Si toutefois, notre proposition était refusée, nous nous réservons la possibilité de déposer une motion allant dans ce sens. Je vous remercie pour votre attention.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Mme Franz. M. Woeffray.

**Intervention de M. Johann Woeffray (PDC) \***

Mme la Présidente, MM. les Conseillers municipaux, chères et chers Collègues,  
Le groupe PDC a pris connaissance du présent postulat. Le travail fourni par les auteurs est considérable et très complet. La problématique de la conservation du bâti communal a fait grand bruit ces derniers temps et le texte qui nous est soumis ce soir constitue une première pierre à l'édifice. Le format qui est proposé est très



séduisant, en effet le processus inventaire/classement/mise sous protection permet une étude au cas par cas, de manière uniforme et réfléchie. Reste toutefois à ne pas mettre sur pied une usine à gaz coûteuse et bureaucratique. Malgré ce petit bémol, nous acceptons le présent postulat. Merci de votre attention.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Woefray. M. Schaller.

**Intervention de M. Flavien Schaller (PLR) \***

Mme la Présidente, MM. les Municipaux, chères et chers Collègues,  
Effectivement, il ne s'agit pas de mettre en route une usine à gaz, est-ce qu'une prospective a été faite ou est-ce que nous avons une vue d'ensemble sur le nombre de bâtiments qui pourraient être touchés sur la commune et dans quelles mesures cela pourrait attérer certains projets qui sont déjà en route ?

**Intervention de M. Eric Dupont (PLR)**

L'idée est de commencer par définir ce périmètre. Cela n'est pas de notre ressort. Ce sera à la commune ou au bureau, qui aura été mandaté pour faire cela en collaboration avec le SBMA, de définir ce périmètre, comme nous l'avons expliqué. C'est censé être le plus large possible pour être sûr de ne pas négliger d'autres bâtiments, ce qui fait que sous certaines communes nous prenons un périmètre centre-ville et nous pouvons également ajouter quelques bâtiments d'intérêt qui sont dans un autre périmètre.

Cela ne veut pas dire que parce qu'un bâtiment est dans l'inventaire qu'il sera forcément protégé. Nous pouvons lui donner une très mauvaise note, cela veut dire qu'il aura une notation, mais cela ne veut pas dire qu'il sera forcément protégé, ce sera uniquement les bâtiments qui seront jusqu'à la notation 4/4+ qui seront vraiment digne de protection.

La deuxième partie de la question était ?

**Intervention de M. Flavien Schaller (PLR)**

Savoir si la protection de certains bâtiments pourrait attérer certains projets qui sont déjà en route. Comme vous avez répondu négativement à la première question, la deuxième s'annule.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Schaller. M. Maret.

**Intervention de M. Denis Maret (PDC) \***

Ma question est la suivante. Mme Scalia a posé tout à l'heure une question par rapport à un bâtiment. Si maintenant ce bâtiment viendrait à être possiblement classé, que peut faire le propriétaire ? Vous avez répondu. Par contre s'il accepte, est-ce que le propriétaire sera obligé de le mettre aux normes parasismiques, vu qu'une étude sera faite ?

Les transformations peuvent vite prendre des proportions assez importantes et le fait d'avoir 50% de possibilités de subvention c'est ok, mais si vous en avez pour



plusieurs millions, et que vous devez remettre votre bâtiment en état, de le classer de le garder, et en plus de cela, de le mettre dans le sismique, ne croyez vous pas que ça risque de faire un peu cher ?

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Maret. M. Dupont.

**Intervention de M. Eric Dupont (PLR)**

Il n'est pas nécessaire de mettre aux normes sismiques les bâtiments qui sont protégés, il font l'objet de dérogation.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Dupont. Une autre demande de prise de parole ? M. Raboud.

**Intervention de M. Damien Raboud (APM) \***

MM. les Municipaux, chères et chers Collègues,  
Nous sommes d'accord à la fois sur la forme et à la fois le fond. Nous remercions les postulants pour le bon travail ainsi que toutes les bonnes volontés de ce Conseil et d'ailleurs, qui s'attèlent à la défense et qui vont dans le sens de ce que nous avons le plus cher, à savoir, notre patrimoine. Nous espérons que dans ce dossier, la Municipalité fera preuve d'un maximum de proactivité et d'engagement. Merci de votre attention.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général.**

La Municipalité souhaite-t-elle s'exprimer ? M. Délitroz.

**Intervention de M. Yannick Délitroz, Municipal en charge du dicastère Aménagement, Urbanisme & Bâtiments**

Merci Mme la Présidente.

Je voudrais répondre à Mme Franz par rapport à la révision du RCCZ et à l'inventaire. A mon avis, la révision du RCCZ va se terminer avant que l'inventaire soit terminé. Vous avez dit que la révision du RCCZ va prendre du temps, je pense que tout ce processus d'inventaire va encore prendre plus de temps. A mon avis, nous allons d'abord faire une révision du RCCZ et je crois qu'un montant figure au budget et cela va être lié à la révision du plan de zone, et seulement ensuite, tout le processus d'inventaire sera terminé, et à ce moment là, nous ferons une révision partielle du RCCZ.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Délitroz. Mme Anthamatten, M. Dupont, souhaitez-vous encore prendre la parole ?



**Intervention de Mme Carole Anthamatten et de M. Eric Dupont**

Non. Merci.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

La parole étant en dernier aux signataires, je clos ici les débats pour passer au vote.

Mmes et MM. les Conseillers généraux, si vous acceptez le postulat de Mme Carole Anthamatten et M. Eric Dupont portant sur un inventaire des sites construits à protéger sur la commune de Monthey, je vous demande de vous lever.

Mmes et MM. les Conseillers généraux, si vous refusez je vous demande de vous lever. Des abstentions ?

**Le postulat de Mme Carole Anthamatten et de M. Eric Dupont est accepté par 50 oui, 3 non et 1 abstention.**

Nous passons au point

**4. Réponse à la question de M. Blaise Carron portant sur le fondement des déclarations du Conseil municipal par M. Daniel Moulin au sujet des travaux effectués sur la place d'Armes pour la pose de panneaux solaires**

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Pour rappel, la question de M. Blaise Carron a été posée lors de la séance du Conseil général du 11 décembre 2017. La discussion générale n'est généralement pas ouverte à moins que le Conseil général n'en décide autrement par un vote. La parole est à la Municipalité, M. Moulin.

**Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energie & Développement Durable**

Mme la Présidente merci. Chers Conseillers généraux, bonsoir aux Conseillers généraux que je n'ai pas eu l'occasion de saluer. J'ai bien compris la question de M. Carron. Est-il nécessaire que je relise les documents qui ont été reçus ? J'ai demandé à mon service des réponses tout à fait factuelles sur la réalité de ce qui s'est passé sur ce chantier. Je ne veux pas revenir sur la genèse, j'avais déjà répondu à M. Raboud en son temps. Il est bien clair que ce qui se passe ne nous fait pas plaisir, c'est une certitude. Il s'agit de voir comment nous pouvons réagir par rapport à cela. Néanmoins, par rapport aux réponses données, j'ai demandé à mon Chef de service de ne pas répondre aux questions 2 et 3, car ces dernières me concernaient personnellement, et notamment sur un point de vue plus politique, sur les questions qui m'ont été posées.

Question 1 : Pourquoi avez-vous exclu à priori des problèmes de dumping salarial, alors que vous n'étiez en possession d'aucun élément concret (rapports ou autres) pour le faire ?



J'ai repris les procès-verbaux des derniers Conseils Généraux, je les ai relus, je les ai sous les yeux et je ne vais pas vous les relire entièrement, mais à aucun moment je n'ai garanti qu'il n'y avait pas de dumping salarial. D'ailleurs, à la réponse d'une intervention de Mme Franz, où la question posée relevait du dumping, la réponse était « Non, nous ne pouvons pas vous répondre à 100%, par contre des contrôles sont faits au préalable selon les exigences des marchés publics notamment sur les décomptes de primes sociales ».

Pour la suite, vous l'avez vu, une intervention de M. Roh qui a répondu par mail où très clairement, il est dit que ce n'est pas de la compétence du Conseil municipal, mais cela était du ressort de l'Office cantonal du travail ou alors des différentes commissions paritaires et des différentes conventions collectives. Vous avez vu par ce même mail, que le nécessaire a été fait entre M. Roh et la commission paritaire. Dans une autre de mes interventions, j'ai utilisé le terme « à priori » je ne voyais pas du tout la problématique. Au moment, où je répondais à cette question qui était orale en son temps, je n'avais absolument aucun élément qui prouvait qu'il y avait un quelconque problème. A priori, je n'en avais pas jusqu'à la conclusion des dites enquêtes qui sont en cours depuis le 22 septembre, au quel cas, nous n'avons aucune décision. Néanmoins, sur l'ensemble des chantiers qu'il faut suivre, vous comprendrez bien qu'il est difficile pour un Municipal ou un Chef de service d'aller à toutes les séances. Par défaut et nous sommes dans un état de droit, il semble que le doute subiste toujours en faveur des personnes avec lesquelles nous travaillons, car nous travaillons sur une base de confiance. Ce qu'il ne faut pas faire, bien évidemment, c'est de rester bête, stupide et idiot à ne pas vouloir réagir. Raison pour laquelle, depuis quelques jours, j'ai une application qui a été développée par certains services qui font encore parler d'eux ces derniers temps. Je l'utiliserai aux quels cas.

Ne pensez-vous pas qu'il soit préférable pour une Municipalité que ses représentants à l'exécutif s'expriment sur les dossiers en cours seulement lorsqu'ils peuvent étayer et démontrer le bienfondé de leur propos ?

Pour être très clair avec vous M. Carron, nous ne parlerions pas beaucoup devant cette assemblée si nous avions tous les rapports et toutes les décisions. Nous essayons de vous informer, au fur et à mesure, de l'avancement des choses et de la situation.

Pour conclure, il reste encore le point des documents en terme de police, et vous avez vu que nous ne pouvons pas les avoir pour le moment, nous allons faire la demande à la SUVA pour les avoir indirectement, et ensuite nous recevrons la décision de l'Office cantonal du travail lorsque la condamnation sera faite. J'ai déjà entrepris d'autres démarches que je soumettrai à mes collègues du Conseil municipal, car pour moi, une interdiction de travail en Suisse, ce qui semblerait être le cas (je parle toujours au conditionnel, car je vais rester prudent!). Il semblerait que l'information se fasse par un site, et notamment, sur les sites SIMAP et SECO.

Néanmoins, pour tous les projets qui ne passent pas par le marché public ouvert, il se peut que des entreprises arrivent à se glisser. Lorsque la décision sera prise, je demanderai que tout le monde ait la même interdiction, notamment pour le sous-traitant, car vous avez compris que le sous sous-traitant a fait appel encore à un autre sous-traitant, que toutes les communes voisines soient informées de telle manière quelles ne passent pas entre les gouttes pour un gré à gré.

Je relève également que vous avez déposé une motion, je me réjouis de la présentation à cette défense. Je reste bien évidemment toujours à l'écoute, s'il y a des possibilités de faire changer les choses. Parfois, nous apprenons en commettant



des erreurs, mais surtout en subissant certaines choses. L'idéal pour moi est de pouvoir aller de l'avant en construisant et non en détruisant.

Pour ma part je n'ai pas grand-chose d'autre à vous dire, si ce n'est que je n'ai pas menti, ni apporté de fausses informations, j'ai seulement apporté les informations que je pouvais, selon ce que j'avais en ma possession.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Moulin. M. Carron.

**Intervention de M. Blaise Carron (ADG)**

Je vous remercie pour la clarté de cette réponse. Je n'ai jamais pensé que vous auriez pu mentir. Si j'avais pensé que vous auriez menti, je vous assure que je vous aurais posé une autre question. C'est peut-être la créance entre vous et nous : qu'est-ce que la politique ? Lorsque vous dites que c'est le rôle du politique de venir ici même si vous n'avez pas l'information. Personnellement j'appelle ça la politique du « café du commerce ». Je n'appelle pas ça de la politique. Je ne vous fait pas le reproche de ne pas avoir les informations, mais lorsque nous n'avons pas les informations, on dit "je n'ai pas les informations"! Nous ne disons ni "à priori" oui» ou " à priori non", nous disons « je n'ai pas d'information ». C'est le "à priori" qui me pose problème, ce n'est pas le contenu.

Je pense que dans une ville comme Monthey, nous ne devons pas faire de la politique du café du commerce, nous devons faire la politique sur des données factuelles, ou autrement, on dit simplement "je n'ai pas d'information"! C'est le « à priori » qui me dérange!

Par contre, je me réjouis, car je pense que nous allons construire ensemble, car autant vous que nous, sommes favorables à la construction, en plus si les constructions se font sur les bases de conventions collectives. Là où je souligne la qualité de votre réponse, c'est que vous êtes à priori favorable à appliquer au moins cette loi au niveau communal et cantonal, notamment par rapport à la sous-traitance. Vous savez qu'au niveau cantonal, la sous traitance est à un niveau. Dans ce cas précis, nous sommes sur plusieurs niveaux. Ma motion n'aura aucune originalité, je ne prétends pas à l'originalité, je prétends seulement à la lecture. Nous prendrons ce qu'il y a au niveau cantonal : sous traitance à un niveau, possibilité d'arrêter les chantiers lorsqu'il y a suspicion de fraude. Ce sont des éléments phares qui figureront dans la motion que je vais développer et je me réjouis qu'à priori (vous comprenez le jeu de mot) vous avez dit que vous êtes favorable à cette motion, le groupe PDC va sans doute soutenir la motion. Merci.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Carron. M. Moulin.

**Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energie & Développement Durable**

Je ne vais pas m'engager pour le groupe PDC en entier, mais je vais mettre un petit bémol, à ce que vous dites, au niveau des sous-traitances. Effectivement, certaines règles s'établissent. Il faut bien que vous ayez à l'esprit que lorsque nous parlons



de bâtiments ou d'autres installations, où la sous-traitance se fait sur bien plus qu'un échelons, donc à chaque fois que nous prenons position, il y a toujours des réactions, ça me fait plaisir de vous entendre parler d' « à priori », cela ne pourra qu'engager et surtout faire le nécessaire. Je pense qu'il y a des choses que nous allons pouvoir faire et améliorer. Il y a déjà des grandes discussions qui se font avec l'acheteur, et je me réjouis du développement de votre motion pour voir ce que nous pouvons en sortir, mais sachez qu'au préalable, nous avons déjà pris contact avec passablement de monde, ainsi qu'avec des autres communes pour voir de quelle manière nous pouvions réagir.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Moulin. Nous passons au point

**5. Réponse à la question écrite de M. Clément Borgeaud portant sur le harcèlement de rue**

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

La question de M. Borgeaud a été posée lors de la séance du Conseil général du 11 décembre 2017. La discussion générale n'est généralement pas ouverte à moins que le Conseil général n'en décide autrement par un vote. La parole est à la Municipalité, M. Contat.

**Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité**

Merci. Mmes et MM. les Conseillers généraux, M. Borgeaud.

Je vais essayer d'expliquer les points principaux. Nous avons essayé de faire une définition de ce que nous comprenons par le harcèlement sexuel de rue. Effectivement, il n'est pas toujours évident de savoir où mettre le curseur, pour savoir si c'est du harcèlement ou pas. Aujourd'hui, au niveau légal, il n'y a pas de prise de position définitive et précise. C'est actuellement une mission de la police cantonale, et pour autant qu'il y ait un dépôt de plainte pénale. Malheureusement, la police municipale n'a pas la compétence judiciaire, en tant que tel, pour s'occuper de cela. Cela ne veut pas dire que nous ne devons pas y réfléchir, et que nous devons le négliger! Nous avons un logiciel (JAP) qui nous permet de voir au niveau communal et cantonal, ce qui a été fait au niveau des missions, et en l'occurrence au niveau des dépôts de plaintes pénales, et pour ce qui est du harcèlement de rue, nous n'avons pas une seule trace durant les deux dernières années. Ce qui ne veut pas dire que le problème n'existe pas, cela veut dire qu'actuellement, nous n'avons pas les outils pour prendre une position claire et définie.

Pour répondre plus précisément aux quatre questions qui ont été posées :

La Ville de Monthey agit-elle contre la problématique du harcèlement de rue à Monthey ? Que ce soit à l'encontre des femmes ou des personnes LGBT ?

En fonction de ce que je viens d'expliquer, la réponse est non, pour le moment nous n'avons pas les moyens et les outils nécessaires.



Si oui, de quelle manière ? Si non, pourquoi ?

Comme nous n'avons pas de dépôt de plaintes, il est difficile d'agir. Nous devrions dire aux gens qui se sentent agressés de prendre contact avec la police et voir dans quelles mesures nous pouvons déposer une plainte ou pas. S'il y a un dépôt de plainte, à ce moment-là, on aura une trace et on le retrouvera dans les statistiques.

Le cas échéant, la ville de Monthey dispose-t-elle de chiffres sur l'ampleur du harcèlement de rue à Monthey ?

A l'avenir, nous pourrions peut-être faire quelque chose. Nous savons qu'à Lausanne une étude a été faite, un sondage ciblé a été fait par LIDIAP, mais bien sûr que le niveau de la ville de Lausanne n'est pas celui de Monthey. A priori, est-ce que le jeu en vaut-il la chandelle? A priori, nous n'allons pas le faire vu que pour le moment, nous n'avons pas de cas concrets annoncés. Ce sera à vous le Conseil général de demander cette étude.

Quelles mesures sont prévues ou compte prendre la Ville de Monthey pour lutter efficacement contre le harcèlement de rue à Monthey ?

Je l'ai dit tout à l'heure, ce n'est pas forcément et uniquement à la police de le faire. L'idée serait de rassembler plusieurs dicastères et plusieurs services dans le but d'organiser un projet inter-services, par rapport, à ce qui pourrait arriver au niveau du social et des différents domaines. A priori, la mission de la police n'est pas impliquée au niveau municipal. Y a-t-il des compléments d'informations à amener ? Ce n'est pas le cas. Merci.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Contat. M. Borgeaud.

### **Intervention de M. Clément Borgeaud (ADG) \***

Mme la Présidente, MM. les Municipaux, chères et chers Collègues,

Je remercie la Municipalité et en particulier M. Contat pour ces réponses fort éclairantes. Je comprends tout à fait les problèmes de moyens de la police municipale en lien avec ma question, tant au niveau logistique que judiciaire.

Néanmoins, je ne peux qu'être déçu du blocage de cette thématique dans notre ville pour des raisons de manque de données. L'exemple de Lausanne, avec une enquête menée auprès de la population, est pourtant parlant. C'est bien cette enquête qui a révélé l'ampleur du phénomène, et non une donnée préalablement disponible. La mise en place d'un formulaire en ligne permettant de signaler les cas de harcèlement semble également un bon moyen de récolter des données à ce sujet. En outre, rajoutons que selon le Municipal en charge de la Sécurité à Lausanne, il faut, je cite, « agir sur la prise en compte des signalements et mettre à niveau la sensibilité des policiers au harcèlement de rue. » Nous voyons bien ici la nécessité d'un travail préalable des autorités pour obtenir des informations à ce sujet. Nous pourrions finalement imaginer un travail au niveau de la prévention, en partenariat avec d'autres services, tel que mentionné dans la réponse reçue.

Je me réjouis cependant de l'avancée cantonale que pourra induire le postulat déposé au Grand Conseil par la Jeunesse socialiste du Valais romand concernant le harcèlement, appelé à être discuté dans le courant des semaines à venir.



Selon donc les débouchés amenés au Parlement cantonal à ce sujet, je me réserve le droit de ré-intervenir à ce sujet dans un second temps.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Borgeaud. Nous passons au dernier point de l'ordre du jour. La parole est au Conseil général. Oui M. Carron.

**Intervention de M. Blaise Carron (ADG)**

Serai-il possible de faire une petite pause s'il vous plait ?

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Prenez le micro. Si vous souhaitez une pause il faut que le 1/10<sup>e</sup> des personnes se lèvent.

Je prie les personnes qui souhaitent une interruption de séance de se lever.

Merci. Nous faisons une pause de 5 minutes.

Je vous prie de reprendre place s'il vous plait. Nous en étions au dernier point de l'ordre du jour

**6. Divers**

**Intervention de Mme Laude Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

La parole est au Conseil général.

**Intervention de M. Damien Raboud (APM) \***

Mme la Présidente, M. le Président, MM. les Municipaux, chers Collègues,  
JO 2026 et Monthey dans tout ça ?

Lors du dernier dimanche de votation, je me suis permis d'interpeller notre Président M. Coppey afin de lui demander si la ville officielle, donc le Conseil municipal, avait abordé le sujet de l'organisation des Jeux Olympiques 2026, et si elle s'était déterminée sur la candidature de Sion. Sans trahir de secret, il m'a répondu que l'association des communes valaisannes, dont notre ville fait partie, s'est prononcée pour, mais que Monthey ne s'était pas encore déterminé à l'instar de nombreuses autres. Dès lors, j'aimerais savoir quelle allait être l'attitude de notre Municipalité dans ce dossier et si elle compte faire un travail de lobbying auprès du canton, afin que notre district ou notre commune puissent se profiler en obtenant quelque chose du comité d'organisation. Incidences, implication directes et indirectes, projets divers et variés, engagements, bref nous aimerions savoir si la ville est proactive dans ce dossier, si elle compte l'être, et si oui, quels sont et quelles seront les modalités des engagements futurs dans le projet, par les services des sports, du tourisme, de la culture, bref de tous les services possibles et imaginables qui pourraient être impactés par l'organisation d'un tel évènement. Merci d'avance pour les éclaircissements, je pense que la question mérite d'être une question écrite, surtout si au soir du juin 2018 le Valais aura voté Oui aux Jeux



de 2026. Il faut que cette question devienne écrite en fonction des résultats du 10 juin.

Deuxième intervention. Désolé M. Moulin je reviens sur les installations solaires de la Place d'Armes.

Sans vouloir polémiquer mais suite à la réponse de M. le Municipal Moulin lors du Conseil général de juin dernier concernant les installations solaires de la place d'arme, je souhaiterais faire part de mes quelques investigations à ce sujet. Investigations menées de concert avec des entreteneurs de la place, concernant les délais pour remplir les offres :

Effectivement, la parution dans le Bulletin Officiel a eu lieu de 22 juillet 2016. Mais les entreprises reçoivent le cahier de mise en soumission quelques jours plus tard. Cette offre devait être remplie durant les 2 semaines des vacances artisanales, alors que tout le monde sait que les entreprises sont fermées. 5 semaines moins 2 semaines cela fait 3 semaines messieurs dames. Bien que sans entorse à la légalité, le choix de ces dates n'est pas très judicieux selon nous. D'autre part, SOLEOL l'adjudicataire a élaboré les plans de montage de l'installation de la place Cardinal en mai 2015, alors qu'elle n'était ni adjudicatrice, ni bureau d'étude. Le bureau d'étude mandaté par notre service communal était le bureau PLANAIR.

A noter que nos entreprises locales ont reçu le dossier de mise en soumission, je le répète, le 22 juillet 2016, soit plus d'un an plus tard. Cherchez l'erreur!!

A noter également que SOLEOL a mandaté l'entreprise ADIWATT en sous traitance pour effectuer ce mandat et que certains de ses collaborateurs n'avaient pas le matériel de sécurité les premiers jours. Suite à l'intervention de tiers, l'entreprise s'est mise en règle. D'autre part, suite à un contrôle sur place de l'inspectorat du travail du canton du Valais, une procédure a été ouverte pour sous enchère salariale grave.

L'entreprise citée se voit une interdiction de travail en Suisse par le SECO entre autres. Oui M. le Municipal Moulin, sur ce coup là, les personnes responsables de ce chantier méritent un blâme alors qu'une collectivité devrait-être exemplaire.

Comment faire juste pour ce genre de mandat ?

C'est simple. Le service concerné doit élaborer des cahiers de soumissions *pour chaque corps de métier et non tout mettre ensemble*. Ainsi, le constructeur métallique, le maçon, le couvreur, l'installateur électricien du coin pourront offrir leurs services. De plus, le service concerné doit laisser un temps suffisamment long pour que les entreprises puissent étudier correctement leur offre. A noter que la seule entreprise montheysanne, l'entreprise Schmidli, qui a œuvré sur ce chantier était un sous-traitant d'une entreprise française. Cherchez toujours l'erreur !? Oh mais si il n'y avait que ça ! Je dis aussi ici que dans cette affaire, il y a tout ce qui fait que les gens, de plus en plus, ont un certain dédain de la politique et sont toujours plus difficilement recrutables sur des listes électorales quelles qu'elles soient. Oui, lorsque l'on entend, de la bouche d'un gros entrepreneur de la place que l'agenda d'un tel chantier n'a été dicté que par l'agenda politique, oui cela dégoûte. Pourquoi l'échéancier de ce projet amené initialement à un rendu du chantier au 31 décembre 2016 ? Hé bien oui, uniquement afin que le Municipal de l'époque puisse, au dernier jour de son mandat, se faire mousser quelque peu en coupant le ruban d'inauguration de l'ouvrage. Notre vision de la noblesse de la politique n'est pas là. En regard de ces quelques considérations, je pense, ainsi que plusieurs de mes collègues, que vous n'avez de loin pas fait tout juste. J'ai passé un temps certain à me faire expliquer l'historique de cette affaire et j'ai en ma possession, des éléments factuels qui mettent en lumière les manquements, pour



ne pas dire plus, dans la gestion de ce projet. C'est pourquoi j'ai demandé au bureau, sur la base de cette intervention, de soumettre à la commission de Gestion cette affaire afin qu'elle rende un rapport et mette en lumière les erreurs graves commises dans ce dossier. Les buts : ne plus vivre ce type d'affaire, faire évoluer les process au sein de la commune et donner, redonner devrait-on dire, pleine confiance à nos entrepreneurs locaux. Merci de votre attention.

J'ai à disposition deux patrons de la place qui seraient ouverts à expliquer de fond en comble tout le dossier à la commission de Gestion. L'affaire serait ainsi réglée une fois pour toute, et nous n'y reviendrons pas sans cesse avec M. Carron et d'autres, sur cette affaire, qui le cas échéant, risque de durer encore longtemps. Merci de votre attention.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Raboud. M. Fracheboud.

### **Intervention de M. Christian Fracheboud (PLR) \***

Mme la Présidente du Conseil général, M. le Président, MM. les Municipaux,  
Une question au nom du groupe PLR concernant le CarPostal. Le scandale du CarPostal pourrait aussi toucher la ville de Monthey. M. le Président, pourriez-vous nous informer de la situation et auquel cas, s'il y a vraiment quelque chose, nous dire ce que va faire la ville pour y remédier ?

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci.M. Fracheboud. Mme Orlando.

### **Intervention de Mme Michela Orlando (PLR) \***

Mme la Présidente du Conseil général, M. le Président, MM. les Municipaux, chers Collègues, M. Cottet,

Avez-vous déjà vécu un ordre d'évacuation ? C'est ce qui est arrivé en mai 2015 aux habitants du quartier du Nant : ces derniers ont été évacués compte tenu des risques de débordement de la Vièze. En janvier 2018, de nouvelles alertes et demandes de préparations d'évacuation ont été lancées. Viennent alors à l'esprit les interrogations suivantes :

Premièrement, des réfections de digues ont été budgétisées pour l'année 2018 ; elles sont actuellement en cours. Ces travaux réduisent-ils les risques de débordement au niveau du quartier du Nant ?

Deuxièmement, dans ce même budget figure un projet d'enquête pour le réaménagement de la Vièze. Quand débiteront ces travaux ? Et à quand est estimée l'échéance permettant une maîtrise des risques de débordement ?

Troisièmement, mis à part le sentiment d'insécurité, le risque d'évacuation génère quantité d'interrogations. Une communication régulière avec les habitants du quartier vers le Nant sur les risques encourus, les travaux en cours et les projets futur. Est-elle préexistante ou planifiée ?

Finalement, au niveau du Conseil général, une présentation du projet est-elle prévue ? Je vous remercie à l'avance pour vos précisions. Egalement merci pour votre attention. Je garde le micro j'ai une deuxième question.



Mme la Présidente du Conseil général, M. le Président, MM. les Municipaux, chers Collègues, M. Cristina,  
Le 21 septembre 2015, je déposais un postulat portant sur les horaires d'ouverture de la Médiathèque. Le 19 septembre 2016, dans la réponse qui m'était rendue, il était précisé que *le service s'était penché sur l'offre de la Médiathèque, souhaitant évoluer d'un centre de prêt à une bibliothèque troisième lieu, soit un « endroit unique où culture, loisirs et lien social, échanges humains et éducation permanente se rejoignent et se mêlent pour le plus grand profit de la population »*. Prémices de cette évolution, *un horaire élargi avait été mis en place dès la rentrée scolaire 2016-2017 avec une ouverture des locaux le mercredi toute la journée de 9h00 à 19h00*. La réponse au postulat concluait qu'*afin de répondre à l'objectif de Médiathèque comme « troisième lieu », la Municipalité se déterminerait prochainement sur plusieurs options afin d'assurer une ouverture élargie sur toute la semaine, et que le Conseil général serait appelé à valider ou non les propositions lors des débats futurs des différents budgets 2018-2019*. M. le Président, MM. les Municipaux, le budget 2018 a été validé. D'un point de vue stratégique, 2019 a déjà débuté. Je reviens donc vers vous pour vous demander quels sont vos projets d'ouverture élargie pour 2019 ? Convaincue que la demande existe pour répondre à une offre élargie, notamment le samedi après-midi, et que celle-ci aura autant de succès que le nouvel accès du mercredi matin, je me réjouis d'ores et déjà de l'adaptation des ressources de la Médiathèque au rythme de nos concitoyens. Merci pour votre attention.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Mme Orlando. M. Cutruzzolà.

### **Intervention de M. Giovanni Cutruzzolà (ADG) \***

Mme la Présidente, M. le Président, MM. les Municipaux, chers et chères Collègues  
Quelle est la position de la commune dans l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse ? A fin janvier, le Conseil fédéral a accepté un postulat demandant d'étudier les possibilités d'un plan de sortie du glyphosate, herbicide dénoncé pour son impact sur la santé et dont l'utilisation se monte à 300 tonnes/an en Suisse. Il en va de même pour les produits à base de néonicotinoïdes qui sont une famille d'insecticides qui ont la particularité d'interagir avec les récepteurs neurologiques et agissent ainsi dans le système nerveux des insectes. Les chercheurs ont également de fortes suspicions sur l'impact que peuvent avoir les néonicotinoïdes sur les êtres humains puisque ce sont des substances qui persistent dans l'environnement, soit dans les sols, les zones humides ou les eaux souterraines. La commune de Monthey a-t-elle réfléchi dans ce sens et quelles sont les mesures envisageables pour éviter de continuer à utiliser des produits connus pour provoquer des problèmes de santé publique importants, tels que des perturbations endocriniennes et des effets cancérigènes, sans oublier les effets prouvés sur les populations d'insectes pollinisateurs, dont la disparition peut s'avérer dramatique pour l'approvisionnement alimentaire ?

La commune de Monthey a-t-elle donné suite aux propositions de jumelage faites par trois villes chinoises ? Après la visite effectuée par une délégation de notre commune à Chengdu en mai 2017, nous avons pu lire que le Président Coppey



était très intéressé par cette proposition et que le Conseil communal aurait dû trancher la question en septembre 2017. Où en est ce dossier et comment a été pris en compte le facteur de la question morale que pourrait représenter un jumelage avec une communauté où les droits de l'homme et le débat démocratique sont bafoués de manière éclatante ?

Quelle est la légitimité du groupe de travail sur le nouveau règlement de la taxe au sac après la défection du comité référendaire ? Sur le site de la commune, nous trouvons le PV de la 2<sup>ème</sup> séance du groupe de travail sur le règlement de la taxe au sac, lequel nous apprend que le 31 janvier 2018, le comité référendaire a envoyé un courrier, également publié, annonçant sa dissolution. Par conséquent celui-ci ne délègue aucun membre pour l'élaboration du nouveau règlement, les personnes siégeant déjà dans la nouvelle commission le faisant à titre individuel. Ces personnes, toutes membres du groupe APM du Conseil général peuvent-elles continuer à siéger dans la nouvelle commission ? Si oui à quel titre ? La représentation proportionnelle des forces politiques au Conseil général n'est ici pas respectée. Quelles mesures vont être appliquées pour y remédier ?

**Intervention de Mme Laude Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Cutruzzolà. M. Gischig.

**Intervention de M. Bastien Gischig (PLR) \***

Mme la Présidente, MM. les Municipaux, chères et chères Collègues. Au nom du groupe PLR, la question concerne le passage de camions sur le chemin du Gros-Bellet. En effet, étant normalement un chemin réservé aux véhicules de moins de 8t, plusieurs chantiers depuis quelques années bénéficient d'une autorisation spéciale mettant cette limite à 28t. Les murs en pierres sèches sur ce chemin en subissent tous les jours les vibrations ou autres nuisances ce qui, à la longue décèlent les pierres et menacent donc ces ouvrages de disparaître. Est-il prévu après ces chantiers des travaux de réfection pour ces murs et qui en assumera les frais ? Merci de votre attention.

**Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Gischig. Mme Multone.

**Intervention de Mme Nancy Multone (APM) \***

C'est une question écrite. Insertion de granit dans nos rues.  
Les Montheysans intéressés déplorent déjà l'état des plaques de granit situées particulièrement au milieu de l'Avenue de la Gare. Une grande partie des dalles est déjà déchaussée, malgré le fait que l'hiver n'a pas été particulièrement froid. En y regardant de plus près, le syndrome touche également d'autres artères récemment granitées. Ce problème, pourtant déjà bien connu à Monthey, apparait rapidement malgré les colossales infrastructures souterraines réalisées, les coûteuses mesures prises ainsi que les limitations à 18t et à 20km/h. Comment ne pas déplorer également l'état actuel de la Rue des Granges, du Chemin d'Arche, et de la Place Centrale à certains endroits. Comme celui de la Rue du Château-Vieux, où le passage de chaque voiture provoque un insupportable vacarme rappelant le début



de l'automobile. Comment ne pas penser aux millions investis ainsi qu'aux tracasseries subies par notre centre-ville, à l'occasion de ces interminables travaux ? Comment ne pas penser à ceux qui avaient mis en garde contre ces choix techniquement risqués ? Pour celles et ceux qui en doutaient encore, ils savent maintenant qu'en plus des énormes investissements consentis, l'entretien des rues de notre centre-ville s'avèrera être une coûteuse peau de chagrin dans les années à venir. Quelle triste image future n'allons-nous pas donner à travers ces aménagements décadents ? Aujourd'hui, au nom de notre groupe, je pose les questions suivantes aux responsables :

Cette situation était-elle prévue ? Le choix constructif est-il adapté à la problématique ? Les problèmes constatés feront-ils l'objet de contributions financières externes ? Qu'avez-vous prévu d'entreprendre ? S'agira-t-il de simples et hasardeuses remises en état annuelles ? Ou, comme les règles de l'art le suggèrent, du prochain goudronnage de ces bornes centrales ? Enfin, allez-vous persévérer dans ces choix hasardeux lors de l'aménagement des nouvelles rues ? Personnellement convaincue que de nouvelles infrastructures routières dans notre centre-ville devraient bénéficier d'une durée de vie proche de 20 ans, j'ose espérer obtenir des réponses techniquement fondées et respectueuses des fonds publics. Je vous en remercie de votre attention.

### **Intervention de Mme Laude Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Mme Multone. M. Dubois.

### **Intervention de M. Arnaud Dubois (PLR) \***

Mme la Présidente, MM. les Conseillers municipaux, chères et chers Collègues, J'ai deux questions à poser, la première est une question écrite et s'adresse au Président de la Municipalité. La semaine dernière, lors de sa session de mars, le Grand Conseil valaisan a dû se prononcer sur l'adoption du plan directeur cantonal. Celui-ci est décrit par le canton comme un instrument central de gestion et de pilotage à la disposition du canton qui permet d'orienter le développement territorial par anticipation. En d'autres termes, si un projet figure dans le plan directeur cantonal, il n'est pas certain qu'il se réalisera. Par contre il est quasi certain que les projets qui n'y figurent pas ne se réaliseront pas. Dans le document provisoire remis aux députés afin de préparer la séance, à la fiche D3, celle consacrée aux réseaux ferroviaires, il n'était fait aucune mention du projet de placer notre ville sur la ligne du Simplon dans les projets soutenus par le canton. Un amendement a donc été déposé par le groupe PLR afin de faire rajouter cet élément. Cet amendement a été accepté à l'unanimité du Grand Conseil ce qui prouve bien que tout le monde, dans le canton, s'accorde sur l'importance de ce projet pour notre ville et que personne n'entend le freiner. Dès lors, alors que les communes avaient été consultées, pourquoi notre Municipalité n'a pas souhaité inscrire ce projet primordial pour notre région dans le plan directeur cantonal ? Quelle est votre vision en terme de mobilité et d'accessibilité à notre ville ? Quels sont les moyens mis en œuvre afin de défendre les intérêts de notre ville à Sion ou à Berne ? Nous avons la chance que notre Conseiller national du chablais valaisan soit un fervent partisan du projet, quelles sont les collaborations avec lui afin de convaincre Berne de l'importance de ce projet et de le faire avancer le plus vite possible ? Ceci dans l'intérêt des Montheysannes et des Montheysans.



J'en ai terminé avec la première question qui est une question écrite. La deuxième est une question orale qui s'adresse au Municipal, M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité.

Lors du dernier carnaval, chaque bistroquet monthey-san s'est vu demandé 250 francs afin de disposer de quelques agents supplémentaires pour des patrouilles au centre-ville. Si je ne conteste pas l'importance de la sécurité, je me pose les questions suivantes : la sécurité publique n'est-elle pas une tâche à la charge de l'état ? Les bistroquets ne contribuent-ils pas déjà à la sécurité de notre ville par l'impôt ? Dès lors ne sont-ils pas taxés deux fois pour le même élément ? En faisant un rapide calcul, la somme récoltée auprès des bistrotts s'élèvent autour de 7-8'000 francs. Au vu de ce qui précède et connaissant la situation extrêmement difficile vécue actuellement par la plupart des bistrotts de la ville, la commune n'aurait-elle pas pu prendre en charge elle-même cette somme plutôt que de faire peser une nouvelle taxe sur l'activité des bistroquets ?

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Dubois. M. Oberholzer.

### **Intervention de M. Joseph-Marie Oberholzer (ADG) \***

J'ai une question concernant le plan régional pour pérenniser le ski et le tourisme dans le Chablais valaisan–Chablais invest.

Suite à la parution dans les médias (NF du 23.06.2017), il est prévu, pour les dix prochaines années, d'un plan investissement pour les remontées mécaniques, l'enneigement artificiel et les pistes. Celui-ci prévoit la création d'une société d'exploitation et d'une société d'investissements. Cette société d'investissements serait contrôlée par les collectivités publiques et elle financerait en priorité des projets de renouvellement et de réaménagement des pistes ainsi que l'enneigement artificiel (107 millions prévus ces dix prochaines années). A terme, son champ d'action s'élargira à tous types d'infrastructures touristiques d'intérêt public, y compris dans les communes de plaine. Ma question est la suivante : pourriez-vous nous donner M. le Président, des informations sur ce sujet et quelle stratégie la commune va adopter dans le cadre de ce plan régional à l'avenir ?

Deuxième question : nos fontaines, un atout pour la ville.

Une ville est attirante ou ne l'est pas. Monthey possède un cachet qui lui est propre. Les fontaines de la vieille ville étaient autrefois des éléments essentiels de la vie de la population de Monthey. On y lavait le linge, on cherchait de l'eau potable et on y abreuvait le bétail. Elles constituaient également un lieu incontournable de la vie sociale. On s'y donnait rendez-vous ou on échangeait les dernières nouvelles. Les fontaines ne sont plus aujourd'hui que des curiosités. Mais elles racontent toutes une passionnante histoire qui mérite d'être découverte. J'ai deux questions à soumettre à la Municipalité : ne serait-il judicieux de créer la balade des fontaines ? Sur un tracé à définir, il s'agirait de relier les fontaines pour leur intérêt historique et esthétique. Une belle promenade rafraîchissante qui permet aux adultes comme aux enfants de découvrir le Patrimoine de Monthey et ses richesses. Ne serait-il pas intéressant de tirer une brochure photo-lieu-titre-date) pour informer les citoyens via "Monthey Tourisme"? Je demande à la



Municipalité de transmettre ces questions à la commission adéquate puisque cette commission siégera en avril.

J'ai encore une autre question sur la parcelle de l'ancien café Helvétia. Cette bâtisse à l'entrée de la ville a fait l'objet d'une détermination fin 2015 de la part de la Municipalité en faveur de ce projet privé de construction. Nous constatons à ce jour que celui-ci est en standby. Pourriez-vous nous donner des informations sur ce projet et sur le recours contre l'autorisation de construire ?

Ma dernière question est une question écrite qui s'adresse à M. Contat. Places de parc-Parking.

La ville de Monthey dispose, au centre-ville de plus de 1'000 places en souterrain, 534 places dans les parkings en surface et plus de 280 places dans les rues ! Les possibilités de stationner sont multiples. "Dehors, dessus, dedans, dessous, les parkings de Monthey sont partout !". Et c'est vrai, actuellement il y a anarchie à ce niveau. J'ai 3 questions à poser à la Municipalité.

Pourquoi ne pas mettre en place un système de paiement par un site internet spécifique qui permettrait de s'acquitter et de gérer son titre de stationnement avec son smartphone ?

Pourquoi un parking comme le M-Central (environ 600 places et plus à l'avenir) donc conséquent où l'accès n'est pas facile, ne possède-t-il pas une signalétique appropriée pour amener les automobilistes à bon port ?

A des endroits définis, la présence de bornes arrêt ou parking minute ne serait-elle pas intéressante afin d'éviter le turn-around des véhicules, au service des banques, pharmacie, petits commerces etc. Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Oberholzer. M. Carron.

### **Intervention de M. Blaise Carron (ADG) \***

Mme la Présidente, MM. les Municipaux, chères et chers Collègues,  
J'ai deux questions écrites au nom de l'Alliance de Gauche, mais avant j'aimerais dire que nous souscrivons à la proposition qui a été faite par M. Raboud, de confier le dossier de la Place d'Armes à la commission de Gestion. Cela pourrait permettre de mettre fin aux discussions du « café du commerce » que nous dénonçons, les discussions qui ont lieu autant dans les services que dans les cafés de Monthey.

Première question: que compte faire la Municipalité pour réduire les excès en matière d'emballages ?

Mme la Présidente, M. Le Président, MM. les Municipaux, chers Collègues  
Suite à une étude de l'Office fédéral de l'environnement de 2011, les emballages plastiques, PET exclu, représentent 41,3 kilos de déchets par habitant et par année. De nombreux produits sont emballés de plusieurs couches de plastique et cartons qui ne font que remplir les poubelles et posent problème aux consommateurs qui n'ont souvent pas d'autre choix que d'acheter des marchandises pré-emballées et à qui incombe la charge de se conformer au règlement lié à la future taxe au sac. Le



Grand Conseil valaisan est prêt à lutter contre le sur-emballage de nombreux produits de consommation, surtout alimentaires. Il a accepté, la semaine passée, un postulat pour l'installation de plate-formes de déballage dans les grandes surfaces. Dans le même ordre d'idée, peut-on avoir l'assurance que la Municipalité inclura bien dans son nouveau règlement sur la taxe au sac une incitation pour que les principales surfaces commerciales de Monthey proposent des plateformes de déballage permettant aux consommateurs de laisser sur place les emballages superflus ? Outre le fait de réduire le volume de déchets et donc les frais des citoyens, cette mesure pourrait responsabiliser les commerces et par extension leurs fournisseurs à la problématique du sur-emballage. Pour cela un label communal de lutte contre le gaspillage et les déchets, ou tout autre proposition visant à atteindre cet objectif, pourrait être décerné aux commerces vertueux. La Municipalité partage-t elle cette idée de décerner un label aux commerces vertueux ? Nous souhaitons une réponse écrite de la part de la Municipalité et nous vous remercions pour votre attention.

Ma deuxième question : comment fait la commune pour se protéger d'éventuelles tentatives de blanchiment d'argent sale lors de ses ventes à des investisseurs privés à forte capacité financière? Lors d'une vente d'une parcelle ou d'un bien appartenant à la commune à des investisseurs privés à forte capacité financière, la commune demande-t-elle des garanties sur la provenance des fonds qui seront engagés soit pour l'achat, soit pour la réalisation du projet? Le recours à des instances cantonales et/ou fédérales, par exemple l'administration fiscale ou les instances fédérales chargées de l'application de la Loi sur le blanchiment d'argent (LBA) est-il pratiqué, notamment en vertu des articles 305 bis et 305 ter du Code pénal?

### **Intervention de Mme Laude Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Carron. Mme Franz.

### **Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (ADG) \***

Mme la Présidente du Conseil général, MM. les Conseillers municipaux, chères et chers Collègues,

Pendant la pause j'ai discuté de manière informelle avec le Président, mais désireuse que la réponse soit protocolée, je repose juste pour précision la question concernant la révision du RCCZ. Cette révision sera-t elle bien globale ? Voilà c'était juste une petite précision. Maintenant j'ai une deuxième question.

Mme la Présidente du Conseil général, MM. les Conseillers communaux, chères et chers Collègues,

Lors du Conseil général de décembre 2017, notre groupe, dans le cadre de l'étude du budget 2018, a posé une question écrite sur le prix du chauffage à distance en comparaison avec celui du mazout et du gaz. Cette question écrite a été transformée en simple question, ceci avec l'accord de la conseillère, Mme Eliane Launaz Perrin. Mais, à la lecture du procès-verbal de ce Conseil, le groupe ADG considère que la réponse donnée n'est pas complète et accepte donc la proposition donnée par le Président, M. Stéphane Coppey, dans sa réponse, soit une analyse écrite de la situation du coût de chauffage par mazout, par gaz et par le chauffage



à distance. Cette analyse des coûts, si elle est terminée, pourrait être soumise à la commission de Gestion lors de l'étude des comptes 2018. Je vous remercie pour votre attention.

### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Mme Franz. Mme Launaz Perrin.

### **Intervention de Mme Eliane Launaz Perrin (ADG) \***

Mme la Présidente du Conseil général, MM. les Conseillers communaux, chères et chers Collègues,

Ceci est une question écrite adressée à MM. Coppey, Délitroz et Thétaz.

Lors du Conseil général de décembre 2017 et de l'étude du budget 2018, nous avons appris que la commune de Monthey désirait vendre un terrain qui lui appartient et sur lequel la société Tertianum construirait un EMS. Pour information, Tertianum gère actuellement près de 80 résidences et établissements médico-sociaux pour personnes âgées sur l'ensemble de la Suisse. La décision de la vente d'un terrain communal pour la construction d'un EMS pourrait nous paraître positive pour autant que l'établissement prévu réponde aux besoins de l'ensemble de la population montheysanne. La commune se doit en tant que collectivité publique d'offrir des prestations de qualité et répondre à la capacité financière et aux besoins de santé des personnes du 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> âges sur la commune de Monthey. A ma connaissance et selon nos recherches, Tertianum ne garantit pas cette égalité de traitement. Je vous donne quelques exemples: les personnes au bénéfice de prestations complémentaires (PC) n'auraient pas accès à ce type d'établissement, le montant des PC étant inférieur au tarif journalier de Tertianum.

Depuis janvier, les EMS sur décision cantonale, doivent mettre à disposition des lits dits « de court séjour ». Ces lits sont réservés aux personnes sortant d'une hospitalisation ou pour soulager des proches aidants. Une participation de 50 francs pour la partie hôtelière est demandée au patient, le solde est réglé par une subvention cantonale. Ces lits, s'ils ne sont pas occupés, représentent ainsi une perte financière pour l'EMS. Selon des informations de source sûre, Tertianum ne prévoit pas ce genre de prestations qui ne rapporte pas. 7 lits ont été prévus pour Monthey. Serait-ce donc au home communal Les Tilleuls seul de fournir la totalité de ces lits et de supporter les coûts qu'ils entraîneraient ? Le projet Tertianum prévoit des appartements protégés. Dans les villes valaisannes où Tertianum gère des immeubles avec EMS et appartements protégés, aucune collaboration n'a pu avoir lieu avec les CMS. Voici nos questions :

Cette vente d'un terrain communal à Tertianum est-elle irrémédiable ? Si la réponse est non, la Commune va-t-elle alors s'approcher d'une institution autonome de droit public ou à une Fondation qui puisse offrir ces prestations ? ou alors envisager un Tilleuls bis ou multi sites ?

Dans le cas d'une vente avec la construction d'appartements protégés, les critères définissant de « vrais » appartements protégés seraient-ils garantis ? Quel serait le prix de location de ces appartements ? Serait-ce à un prix abordable ? Nous sommes conscients des besoins futurs pour une population vieillissante mais en fonction des constats faits nous considérons que la commune a le devoir de favoriser un EMS de droit public plutôt qu'un établissement privé dont la finalité est «Business is business » ! Merci d'avance pour vos réponses.



### **Intervention de Mme Laude-Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci Mme Launaz Perrin. Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole dans la salle ? Dans ce cas, je passe la parole à la Municipalité M. Coppey.

### **Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Merci Mme La Présidente, Mmes, MM.,

Lorsque M. Carron a proposé après 55 minutes de Conseil général une suspension de séance pour prendre une pause avant les divers, je me suis dit que cela ne s'était jamais vu! Mais au vu du nombre de divers proposés, je me dis qu'il a bien fait! Je vous propose par gain de temps de cibler les questions qui me sont destinées et je ne m'exprimerai pas sur les questions pour lesquelles vous avez interpellé le Municipal en charge du dicastère. Concernant les questions écrites, parfois j'essaie d'y répondre directement de manière à ce que la question se transforme question orale, mais comme cela revient souvent, à une question écrite, je vous propose tout simplement de prendre acte que c'est une question écrite, et d'y répondre lors d'une prochaine séance de Conseil général.

**M. Raboud**, concernant les JO 2026. Effectivement, c'est un dossier valaisan et suisse, et nous sommes encore bien valaisans et suisses. Votre proposition est que le Conseil municipal prenne position par rapport à ce « chaud » dossier puisque nous voterons le 10 juin est à mon sens une bonne question. Je mettrai ce point à l'ordre du jour, lors d'une prochaine séance, et nous discuterons si nous devons réellement prendre position ou pas. Concernant l'engagement de la commune par rapport au site et notamment qu'il y ait une manifestation sur la commune de Monthey, nous devons étudier cela de manière régionale l'ensemble du district, voire sur l'ensemble du Bas-Valais. Sachez qu'il y a encore des discussions et j'y suis impliqué, pour essayer de rééquilibrer, même si je pense que ce genre de manifestation ne doit pas faire appel à un esprit de clocher. N'en demeure pas moins que certains aspects doivent peut-être être revus, et le Conseil d'Etat l'a rappelé, ce n'est pas figé dans le marbre, que ce soit au niveau des sites ou au niveau des organisations proprement dites. Concernant la Place d'Armes, M. Moulin vous répondra.

**M. Fracheboud**, concernant CarPostal la commune de Monthey est directement liée par un contrat impliquant le bus urbain. Il faut savoir que nous détenons la concession contrairement à d'autres communes ou à d'autres partenaires des transports publics. Le contrat avec CarPostal est un contrat purement de location de service, à la fois de cars postaux et du personnel. Il n'en demeure pas moins que nous avons posé la question par rapport à notre situation, si vous m'interpellez notamment suite à une réaction dans un média audiovisuel de Suisse romande, sachez que que j'ai clairement dit qu'en l'état actuel je ne pouvais pas parler de dérive sur Monthey, nous ne pouvons pas tirer de conclusion par rapport aux informations que nous avons. Il y a environ six ans qu'une offre a été soumise par CarPostal à la commune de Monthey, lorsque nous avions déjà un seul bus sur la commune de Monthey, nous avons ensuite augmenté l'offre avec un deuxième bus et donc modifié le contrat. Sachez également que ce contrat a été dénoncé, et va être renouvelé pour quelques mois, puisque à partir de mai 2019, nous aurons un



bus aggro et non plus un bus urbain, et que ce bus aggro fera l'objet d'une soumission, donc une ouverture à différentes entreprises de transports.

**Mme Orlando**, concernant l'ordre d'évacuation, M. Cottet vous répondra et concernant les heures d'ouvertures de la Médiathèque, vous avez également interpellé M. Cristina, il répondra volontiers à votre demande.

**M. Cutruzzolà** concernant les glyphosates, je laisserai M. Cottet répondre suite aux mesures prises par notre service pour diminuer, voire supprimer l'utilisation de ce genre de produit.

Concernant le jumelage avec les chinois, sachez que nous avons passé un pacte d'amitié avec une ville de la province de Sichuan. Le pacte a pour but de développer nos relations au niveau culturel et principalement au niveau touristique. Nous en sommes donc aux balbutiements d'un partenariat. C'est assez compliqué, on ne fait pas un tel partenariat qui pourrait déboucher sur un jumelage de la même manière que l'on procéderait avec d'autres communes d'Europe, pour différentes raisons comme l'aspect politique par exemple.

Concernant la légitimité du groupe de travail, M. Eric Borgeaud vous répondra.

**Mme Multone**, vous avez posé une question écrite. M. Cottet vous répondra lors d'un prochain Conseil général.

Indépendamment de la volonté du Bureau, un ennui technique s'est produit lors de l'enregistrement du point des divers. Les réponses ci-après nous ont été transmises par la Municipalité.

Réponse à **M. Arnaud Dubois (PLR)** sur un plan directeur cantonal, mobilité dans le Chablais, liaison ligne Simplon.

Le Conseil Municipal prend note et attend que lui parvienne la question écrite.

Réponse à **M. Joseph-Marie Oberholzer (ADG)** concernant Chablais invest

Le dossier Chablais invest avance. Lors de chaque séance de la Conférence des Présidents du district, il est prévu un point à l'ordre du jour concernant ce dossier. Les attentes des neuf communes du district sont cependant quelque peu différentes. Il a d'ailleurs été décidé, lors de la dernière séance, de créer cette société, dans un premier temps, uniquement entre les six communes concernées, y compris Monthey et son Vallon de They. Dans tous les cas, une fois la SA créée, le législatif sera bien évidemment consulté pour tout engagement financier que ce soit en qualité de prêteur ou de caution.

Réponse à **M. Joseph-Marie Oberholzer (ADG)** sur la mise sur pied d'une balade des fontaines et la réalisation d'une brochure par "Monthey Tourisme."

Bonne suggestion dont le Conseil Municipal prend note.

Réponse à **M. Joseph Marie-Oberholzer (ADG)** sur l'état du dossier de l'ancien café Helvétia.

Concernant le dossier de l'ancien café de l'Helvetia, le recours contre l'autorisation de construire formé par un voisin a été accepté par le Conseil d'Etat. Cette nouvelle décision à elle-même fait l'objet d'un recours au Tribunal cantonal par les promoteurs du projet. Le Conseil Municipal attend la décision de cette autorité.



Réponse à **M. Joseph Marie-Oberholzer (ADG)** sur le système de paiement par smartphone des places de parc, notamment sur l'amélioration de la signalétique au parking M Central, sur les places minute et sur les bornes d'arrêt.  
Le Conseil Municipal prend note et attend que lui parvienne la question écrite.

**M. Carron** vous avez posé deux questions écrites, nous vous répondrons lors d'un prochain Conseil général.

Réponse à **Mme Anne Laurence Franz (ADG)** sur la révision du RCCZ, à savoir si elle sera bien globale.

Comme l'a rappelé M. Délitroz, la commune de Monthey doit de toute façon revoir totalement son plan de zone et son règlement des constructions. Un montant a d'ailleurs été mis au budget 2018, que vous avez validé, en vu d'une première étude. Cette démarche doit s'effectuer indépendamment de l'analyse d'une classification de bâtiments communaux dignes de protection. Suivant la rapidité de cette deuxième tâche attribuée à notre service UBC, la classification pourra néanmoins être intégré à la révision du RCCZ ou alors venir le modifier ultérieurement. L'avenir nous le dira. Mais nous avons effectivement à faire à deux démarches parallèles.

Réponse à **Mme Anne Laurence FRANZ (ADG)** sur le chauffage à distance et sur l'analyse des coûts en comparaison du mazout. Le CM prend note et attend que lui parvienne la question écrite

Réponse à **Mme Eliane Launaz Perrin (ADG)** savoir si la vente du terrain communal à Tertianum pour EMS Venise est irrémédiable.  
Le Conseil Municipal prend note et attend que lui parvienne la question écrite

Réponse à **M. Damien Raboud** concernant la Place d'Arme de Monthey, M. Raboud avait diligenté une enquête auprès de deux entrepreneurs de la place, les camionnettes françaises, le dumping salarial. La réponse (approximative) de **M. Moulin, Municipal en charge du dicastère Electricité, Energies & Développement durable** a été la suivante :

Monsieur Raboud, je tenais à vous remercier d'avoir diligenté une énième enquête, car il est vrai que ce chantier en avait besoin (ironique). Vos propos me définissent parfaitement qui sont les deux entrepreneurs, qui ont déjà été entendus par le Président, au moment de l'attribution des mandats.

Il s'avère qu'ils se plaignent de ne pas avoir eu le temps de préparer les dossiers de soumissions dans les cinq semaines que durait l'offre, moins les deux semaines estivales de vacances dans le bâtiment. Il s'avère qu'une des cinq sociétés qui avaient en son temps soumissionné était une société valaisanne de Saxon qui, elle, a eu le temps de le faire en s'alliant avec une entreprise de la métallurgie, alors que cette même entreprise est bien plus petite que nos deux entreprises locales...

D'autre part, il n'est pas nécessaire de polémiquer encore plus sur ce sujet, sur votre demande que ce dossier soit contrôlé par la commission de gestion, il s'agit d'une décision du bureau du conseil général et nous nous plierons bien évidemment à leur demande et cela de manière très sereine.

Je pense qu'en conclusion, nous ne cherchons pas à écarter nos fournisseurs locaux, au contraire, mais si une solution émanera de la motion que Monsieur Carron développera ultérieurement et qui soit applicable, nous n'hésiterons pas.



Réponse à **Mme Michela Orlando (PLR)** sur l'élargissement des horaires d'ouverture de la Médiathèque, notamment le samedi après-midi. La réponse de **M. Guy Cristina, Municipal en charge du dicastère Culture, Tourisme & Jumelage** a été la suivante :

Merci Mme Orlando pour votre question. La Médiathèque poursuit actuellement une réflexion sur sa restructuration et le concept de Médiathèque comme 3<sup>ème</sup> lieu : la maison, le foyer constitue le premier lieu, le travail le deuxième, le troisième lieu étant un endroit d'accueil, de détente, de sociabilisation, de loisirs. Cette réflexion est menée aujourd'hui par la plupart des institutions du même type. A Monthey et comme l'indique le dernier rapport de Direction, la Médiathèque connaît un succès croissant, et ce succès n'est pas sans entraîner une problématique liée à la cohabitation des différents publics qui la fréquentent. Il convient donc d'entreprendre un réaménagement qui permette de procurer à chaque usager des conditions d'utilisation adéquates, il s'agit d'une opération de fond et la question des horaires fait pleinement partie de la démarche globale en cours.

Réponse à **M. Arnaud Dubois (PLR)** concernant la taxe des cafetiers pour participer à la sécurité durant le carnaval. La réponse de **M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sécurité** a été la suivante :

M. Dubois, vous évoquez la gratuité de la sécurité qui devrait prévaloir pour les établissements qui participent à carnaval, avec certains arguments que je connais bien puisqu'ils m'ont déjà été transmis lors du récent débriefing avec les cafetiers, plus particulièrement le fait qu'ils paient déjà des impôts en suffisance et que les temps sont difficiles pour faire des affaires. Je suis très conscient de cela et je ne suis certainement pas pour augmenter les charges sur les commerçants et les cafetiers, rajouter des taxes ou autres puisque je suis moi-même entrepreneur. Mais on vient de traiter le sujet de la taxe au sac, dont le principe du pollueur-payeur, avec une proportionnalité qui doit être respectée et là cela ne gêne personne ! Donc j'ai essayé de faire au mieux, et de trouver une solution acceptable qui coûte le moins possible à tous, et c'est avec la participation de tous que le montant de 250 francs pour cinq jours est arrivé, donc 50 francs par soir finalement c'est très supportable et beaucoup m'ont remercié, car je leur ai présenté le fait que selon la loi ils devraient avoir un sécuritas par établissement, ce qui coûterait beaucoup plus cher. C'est faux de dire qu'ils n'avaient pas le choix, car ils ne sont pas obligés de participer au Carnaval, et s'ils l'ont fait c'est qu'il y a tout de même de l'argent à gagner. Finalement, la sécurité par la présence accrue des patrouilles mixtes devrait permettre une augmentation des festivaliers et leur consommation, dans les années futures, car il est vrai que cette année a été une petite année, en termes de participation, selon le comité de Carnaval. Mais lors du débriefing, à part un cafetier en particulier, très agressif, vous devez voir de qui je parle, les autres ne m'ont pas rapporté de mauvais retour, même si malheureusement ils n'étaient pas nombreux. Mais cela je n'y peux rien.

Je profite également pour donner un retour à **M. Oberholzer**, en attendant la question écrite, mais j'ai ici quelques chiffres des dernières statistiques 2017 pour vous permettre déjà de comprendre la problématique des places de parc dont nous avons parlé plusieurs fois l'année dernière. Il y a eu au sein de la police 3'817 heures d'absence, pour cause de maladie ou accident et je ne parle pas des heures supplémentaires qu'il a fallu pour compenser. Imaginez que cela fait 3 postes à plein temps de sous-effectif ! Alors si je salue votre idée des places-minutes, il faut



le personnel nécessaire pour le mettre en place et le faire contrôler... Et ce n'est pas que les autres n'ont pas fait le travail, puisque nous avons augmenté les amendes de près de 100'000 francs par rapport à 2016, alors je ne voudrais pas que l'on me traite de méchant qui fait rentrer de l'argent à la commune donc je ne parlerai pas de la partie qui concerne le radar... Mais c'est bien suite à vos interventions au Conseil Général qui demandaient s'il existe des privilèges pour certains commerces et les mesures prises contre le parking sauvage.

Réponse à **M. Giovanni Cutruzzolà (ADG)** concernant la légitimité du groupe de travail sur le règlement sur les déchets suite au désistement du comité référendaire. La réponse de **M. Eric Borgeaud, Municipal en charge du dicastère Enseignement & Formation Professionnelle a été la suivante :**

Mme la Présidente, Mmes et MM., M. Cutruzzolà,

La légitimité du groupe de travail vient surtout du fait qu'il a été décidé par la Municipalité de mettre autour de la table des personnes qui contestent le règlement sur les déchets afin de trouver des réponses à leur mécontentement. Aujourd'hui en effet, le comité référendaire s'est dissout et les personnes sont présentes à titre personnel. Je vous rassure, les personnes sont les mêmes et elles portent bien autour de la table les questionnements mis en avant lors du référendum. Comme l'a précisé M. le Président, ce groupe de travail n'a pas force de décision. Les propositions seront soumises à la Municipalité, puis le règlement passera chez M. Prix, puis à l'Etat du Valais et ensuite, vous aurez le dernier mot, ici au Législatif. Nous avons décidé de poursuivre en bonne intelligence afin d'apporter le plus de réponses possibles et pour donner la possibilité aux personnes présentes de faire des propositions. Il est vrai que ces trois personnes représentent le même groupe politique, l'Alternative pour Monthey. Cependant, je pense que les objectifs doivent se poursuivre. Pour moi, ils sont de trois niveaux. Tout d'abord, apporter des réponses à tous les questionnements qui subsistent. De plus, beaucoup de choses fausses ont été dites sur le sujet. Nous devons avoir tous le même degré d'information et de compréhension. Les trois premières séances ont été utilisées pour cela. Nous allons, deuxièmement, étudier les propositions des personnes présentes concernant les modifications du règlement. Ce travail commencera lors de la prochaine séance le mercredi 21 mars. Troisièmement, nous élaborerons un catalogue de propositions pour la Municipalité. Cette dernière prendra position sur ces propositions et soumettra un règlement qui tiendra compte des amendements qu'elle aura acceptés.

Encore une fois nous déplorons le retrait du comité référendaire. Nous aurions préféré voir leurs propositions discutées autour de la table. J'espère simplement que cette attitude ne soit pas les prémices d'une nouvelle confrontation. C'est ce que l'on peut craindre, avec le lancement d'un nouveau référendum.

Je vous remercie.

Réponse à **Mme Michela Orlando (PLR)** concernant l'avancement du projet d'aménagement de la digue de la Vièze dans le quartier du Nant. La réponse de **M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement** a été la suivante:

Madame Orlando,

Lors de la crue de 2015, nous étions sur le terrain une partie de la nuit pour soutenir nos collaborateurs, avec le Président, qui est également allé trouver les



habitants relogés à la salle du Corbier. Lors de la crue de cet hiver, qui heureusement n'a pas donné lieu à une évacuation, nous sommes également passés vers nos hommes et le commandant Colombara. Vous avez pu le constater, les premiers travaux de stabilisation des berges ont pu être entrepris. Il s'agit de travaux que nous avons pu faire admettre comme urgents, par ailleurs, pris en charge à 85% par la Confédération, contre 65% pour ceux planifiés. Le dossier de sécurisation de la Vièze est l'un des plus laborieux qui soit, mais nous pouvons cette fois dire que nous sommes à bout touchant, avec une mise à l'enquête espérée avant l'été. Une séance d'information avec une bonne partie des habitants avait été organisée il y a déjà quelques années à l'Avenue de la Gare. Les délais évoqués à ce moment ont malheureusement été repoussés. Une nouvelle séance sera planifiée avec ces gens durant le printemps. Pour la petite histoire, nous avons réuni l'ensemble des mandataires le 5 octobre 2016, durant cette réunion j'ai réitéré l'urgence et le statut majeur de ce dossier pour la ville. Etaient présents pas moins de 14 représentants du Canton, donc autant de services de l'Etat, 1 représentant de la Confédération et de l'OFEV ainsi que 5 mandataires privés. Si le Dr Boillat qui coordonne le dossier est une référence en la matière, je me suis rendu compte, au fil des échanges, que certains collaborateurs de l'Etat profitaient de projets comme celui-ci pour "régler leurs comptes" et se bornaient surtout aux prérogatives de leurs services respectifs. Je trouve cela déplorable et cela doit cesser. Pour vous donner une échelle de temps, Patrick Fellay a commencé sa carrière à la ville de Monthey en planchant sur ce dossier...en 1998 ! Vous avez pu le lire, récemment la sécurisation de la Dranse à Martigny, qui a fait l'objet d'un permis de construire en 2016, n'a toujours pas démarré. D'un devis de 25 Mios en 2008, les coûts ont été revus à près de 33 Mios et c'est une rallonge de 7,3 Mios qui vient d'être octroyée par le Grand Conseil. Nous espérons éviter ce genre de scénario, sachant que le dossier touche directement deux autres projets prépondérants pour la ville : la reconstruction du Pont CFF du Pont Rouge et la réalisation du terminal de Transport Combiné. Comme dit, nous avons cette fois-ci bon espoir pour une mise à l'enquête avant l'été.

Réponse à **M. Giovanni Cutruzzolà** concernant la position du CM au sujet de l'utilisation des produits phytosanitaires. La réponse de **M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement** a été la suivante :

Monsieur Cutruzzola,

La question du glyphosate est régulièrement évoquée. J'ai 3 jeunes enfants qui m'en parlent également à la maison. J'ai posé la question à nos collaborateurs il y a quelques temps. Nous l'utilisons encore, avec une extrême parcimonie, notamment pour traiter des espèces de plantes dites invasives, comme la Berce du Caucase qui a colonisé nos régions. Quelques communes l'ont abandonné officiellement...mais officieusement l'utilisent encore. J'ai demandé si une alternative est envisageable. Nous y travaillons.

Réponse à **M. Bastien Gischi (PLR)** sur l'affaiblissement du mur en pierres sèches par le passage des camions au chemin du Gros-Bellet. La réponse de **M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement** a été la suivante :



Réponse à **Mme Nancy Multone (APM)** concernant les problèmes de déchaussement des plaques de granit sur la chaussée publique.

La réponse de **M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement** a été la suivante :

Madame Multone,

J'ai pris note de vos remarques toujours aussi objectives... Ainsi donc "une grande partie" des pierres de la Petite Ceinture seraient déjà déchaussée. 5'000 mètres linéaires de granit ont été posés, donc je dois comprendre que près de 3Km se déchaussent...nous vérifierons mais personnellement, on ne m'a pas remonté ce genre d'info, pas plus qu'à mes collègues. Vous mettez en doute les choix constructifs de nos mandataires, vous parlez d'aménagements décadents. Vous faites un amalgame entre la Place Centrale qui est une route cantonale et la rue du Château-Vieux dont l'aménagement remonte à 26 ans, époque à laquelle quelqu'un que vous connaissez bien était sauf erreur aux affaires. Et nous avons bien compris de qui émanaient vos mises en gardes. Sachez également que le service a établi un plan directeur quinquennal des revêtements bitumineux pour lequel ce Conseil général attribue un budget annuel récurrent. Quant à la Rue de l'Eau Bleue et à la Place de l'hôtel de ville, notre service avait inscrit à plusieurs reprises un budget de rénovation, refusé par la délégation des finances. Sur cet exercice 2018, nous avons pu engager les études en vue du réaménagement de cette zone. Le service se penchera et consacrera...une nouvelle fois...du temps à répondre à vos questions et vos suspicions. Sachez quand même que cela se fera au détriment du traitement d'autres dossiers d'actualité !

### **Intervention de Mme Laude Camille Chanton, Présidente du Conseil général**

Merci M. Cottet.

Je clos la discussion. Mmes et MM., nous arrivons au terme de cette séance du Conseil général. Je tiens à remercier mes collègues du Bureau, les Chefs de groupe, ainsi que l'ensemble des élus pour leur travail. J'adresse également un merci tout particulier à la Chancellerie pour sa précieuse collaboration. Merci de faire parvenir par mail toutes vos interventions, et notamment les questions écrites, interpellations et motions à notre secrétaire. Il est exactement 22h17, je lève la séance du Conseil général.

LA PRESIDENTE

LA SECRETAIRE

Laude-Camille Chanton

Carla Gex-Udriot

Rapport n° 5 – 11.06.18  
- Comptes 2017

Monthey, le 31.05.18

## 1. Préambule

Dans l'optique de la séance du Conseil Général du lundi 11 juin 2018, la Commission de Gestion s'est réunie à cinq reprises pour se pencher sur les comptes 2017 de la Commune de Monthey. Lors des différentes séances, la Commission de Gestion a notamment bénéficié de la présence et des explications de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité, de M. Daniel Moulin, Conseiller Municipal, ainsi que de M. Gérald Gay-des-Combes, Chef de Service en charge du Service Finances & Gestion de la Commune. Outre les réponses obtenues lors de ces différentes séances, une vingtaine de questions ont pu être posées par écrit aux différents Services, que nous remercions par ailleurs pour leur précieuse collaboration. En effet, la plupart des réponses a satisfait la Commission de Gestion.

De manière générale, la Commission de Gestion salue les comptes 2017 présentés par la Municipalité.

Liste des présences	
M. Fabrice Caillet-Bois (AdG), Président	07/14/21/28/30 mai 2018
M. Lucien Christe (PLR), Rapporteur	07/remplacé/21/28/30 mai 2018
Mme Céline Contat (ApM), Membre	07/14/21/28/30 mai 2018
M. Sylvain Défago (PDC), Membre	07/14/21/28/30 mai 2018
M. Arnaud Dubois (PLR), Membre	07/14/21/28/30 mai 2018
Mme Samantha Guinchard (PLR), Suppléante	14 mai 2018
M. Guillaume Joris (PDC), Suppléant	14/21 mai 2018
M. Joseph-Marie Oberholzer (AdG), Membre	07/14/21/28/30 mai 2018
M. Flavien Schaller (PDC), Vice-Président	07/remplacé/remplacé/28/30 mai 2018

## 2. Chiffres-clefs

En raison notamment d'un produit extraordinaire sur lequel nous reviendrons plus bas, les comptes 2017 soumis au Conseil Général sont particulièrement bons. L'excédent global s'élève à 9.4 mio, alors qu'une perte de 1.5 mio avait initialement été portée au budget. De cet excédent global, il convient cependant de distinguer le résultat ordinaire du résultat extraordinaire, nous y reviendrons dans le chapitre suivant. Le résultat ordinaire (3'431'242.05 CHF) s'explique notamment par des écarts favorables par rapport aux montants budgétisés pour les « impôts des personnes physiques » (969'000 CHF), pour les

« impôts des personnes morales » (1'866'000 CHF) et pour les « amortissements comptables » (1'131'000 CHF).

La dette nette par habitant passe de 1'855 CHF au 31 décembre 2016 à 1'610 CHF au 31 décembre 2017, soit une baisse de 245 CHF par habitant (2'363 CHF au 31 décembre 2015). La dette brute de la Commune passe de 121'795'458.22 CHF à 119'894'854.94 CHF, la dette portant intérêts passe de 92'203'516.11 CHF à 87'521'583.62 CHF et la dette nette passe de 32'478'943.66 CHF à 28'293'287.01 CHF.

La marge d'autofinancement a connu l'évolution suivante (en milliers de CHF) :

Comptes 2017	Comptes 2016	Comptes 2015	Comptes 2014	Comptes 2013	Comptes 2012
15'022 (21'004 avec le produit extraordinaire)	14'845	14'682	11'465	10'438	12'919

Quant aux investissements nets, l'évolution suivante est constatée (en milliers de CHF) :

Comptes 2017	Comptes 2016	Comptes 2015	Comptes 2014	Comptes 2013	Comptes 2012
15'027	9'401	13'381	18'324	15'916	17'686

En ce qui concerne les prescriptions de l'Ordonnance cantonale sur la gestion financière des Communes relatives au 10 % d'amortissements (art. 51 et ss), celles-ci sont respectées avec des amortissements s'élevant à un total de 11'590'000 CHF (11 %).

Finalement, il est à relever que, sur les 5 indicateurs financiers retenus par le Conseil d'Etat pour évaluer la situation financière des Communes valaisannes (« Degré d'autofinancement », « Capacité d'autofinancement », « Taux des amortissements ordinaires », « Endettement net par habitant » et « Taux de volume de la dette brute »), la Commune de Monthey obtient partout le meilleur résultat, hormis en ce qui concerne la « Capacité d'autofinancement » (jugée « bien » avec une note de 4 sur 5).

### 3. Produit extraordinaire

Outre le résultat ordinaire présenté dans le chapitre précédent (3'431'242.05 CHF), les comptes 2017 de la Commune de Monthey présentent également un résultat extraordinaire s'élevant à 7'982'407.65 CHF. Celui-ci correspond à une distribution des fonds propres (soit du bénéfice) du Service « Electricité, Energies & Développement durable » (SED2) à la Commune de Monthey.

L'explication de la distribution de ce produit extraordinaire réside dans le fait que la comptabilité financière de la Commune de Monthey n'applique pas les mêmes critères d'amortissements et d'intérêts que la comptabilité analytique du Service SED2, lequel doit respecter les prescriptions de la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI). Relevons que, comme tous les gestionnaires de réseau de Suisse, la comptabilité analytique du

Service SED2 est soumise chaque année à l'autorité de contrôle (l'Elcom). La LApEl vise en effet à traiter de la même manière les amortissements et les intérêts de tous les gestionnaires de réseau de Suisse, indépendamment de la situation comptable effective de leurs investissements.

Aussi, l'écart constitué depuis 2009 et l'entrée en vigueur des dispositions *ad hoc* de la LApEl revient de droit au bailleur de fonds, soit la Commune de Monthey, qui présente la caractéristique rare d'être propriétaire de son réseau en nom propre. Il s'agit bien cependant d'un résultat extraordinaire, car les chiffres portés aux futurs budgets communaux seront désormais corrigés en tenant compte de cette particularité.

#### **4. Fonds communal pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables**

Le produit extraordinaire de 7'982'407.65 CHF est diminué d'une attribution extraordinaire de 2 mio au nouveau « Fonds communal pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables ».

La présentation de ce Fonds au Conseil général est prévue lors de sa séance du lundi 11 juin 2018. Dans les grandes lignes, l'action du Fonds s'articulera autour de différents axes, parmi lesquels les énergies renouvelables, la mobilité, l'efficacité énergétique, la formation, etc.

Notons que le Conseil Municipal a accepté en juin 2017 le principe de création d'un fonds destiné à établir un programme de subventions visant à atteindre les objectifs de la politique énergétique de la Commune. Suite à la distribution du produit extraordinaire présenté au chapitre précédent, le Conseil Municipal a jugé opportun, en mars 2018, de donner son accord de principe pour doter le nouveau Fonds d'un montant de 2 mio, qui doit correspondre à un financement annuel de 200'000 CHF durant 10 ans. Chaque année, le Conseil Général se prononcera donc, au moment du budget, sur la dissolution annuelle de 200'000 CHF du « Fonds communal pour l'efficacité énergétique et la promotion des énergies renouvelables ».

Finalement, il semble judicieux de préciser que le produit extraordinaire 2017 ne peut être affecté qu'au Service « Electricité, Energies & Développement durable » (SED2).

#### **5. Remarques générales**

##### **Projet fiscal 17 cantonal (PF 17-VS)**

La Commission de Gestion s'est penchée sur les incidences financières du projet de modification de la loi fiscale cantonale, dont l'entrée en vigueur est prévue en 2019. Il ressort des estimations des Services communaux que la Municipalité devrait essuyer une perte globale de 4.8 mio (perte de 4.3 mio liée aux impôts des personnes morales et de 0.5 mio liée aux impôts des personnes physiques).

### **Impôts des personnes morales** (compte de fonctionnement n° 901)

A l'instar des impôts des personnes physiques (détaillés dans le fascicule consacré aux comptes 2017), la Commission de Gestion s'est intéressée aux impôts des personnes morales. La dernière taxation connue les concernant est relative à l'année 2015. La Commune comptait alors 1'058 sociétés.

Il est intéressant de constater que 503 sociétés ne réalisent aucun bénéfice et que 155 sociétés n'ont aucun capital. En outre, l'impôt 2015 sur le bénéfice montre que 26 sociétés représentent 73% des montants facturés et l'impôt 2015 sur le capital dévoile que 9 sociétés représentent 58% des montants facturés.

### **Terminal Transport Combiné, participation** (compte d'investissement n° 650.564.00)

La différence entre le montant budgétisé (1'050'000 CHF) et le montant effectivement dépensé (3'408'230.65 CHF) s'explique par le fait que la Confédération exige que ses partenaires (en l'occurrence, dans ce cas, la SA *ad hoc* constituée par la Commune et la société Syngenta Crop Protection Monthey AG) versent leur participation sur un compte bloqué avant de libérer sa propre participation.

Constatant la bonne tenue de ses finances, la Commune de Monthey a donc procédé au virement de la quasi-totalité de sa participation le 30 décembre 2017.

### **Parkings** (compte de fonctionnement n° 621)

La Commission de Gestion est revenue sur la convention passée entre la Commune de Monthey et la société « NOVAPARK MONTHEY SA », ainsi que sur le fonctionnement des systèmes proposés par la société.

Cette convention prévoit notamment que la société « NOVAPARK MONTHEY SA » attribue à ses frais, après concertation avec la Commune, un mandat à un organe de contrôle neutre, ceci afin d'établir un rapport de gestion annuel. Concernant l'année 2016, l'organe de contrôle neutre a conclu que le système était bien conçu et qu'il fonctionnait à satisfaction.

A l'instar du Conseil Municipal, la Commission de Gestion rappelle cependant que l'organe de contrôle neutre doit être choisi après concertation avec la Commune, ce qui n'a pas été le cas pour le rapport de gestion annuel 2016.

### **Association « La Maison Blanche »**

A sa demande, la Commission de Gestion a reçu un rapport de l'Association « La Maison Blanche ». Il ressort de ce rapport que la Commune, en 2017, a octroyé à l'Association une subvention de 3'500 CHF par mois de janvier à juin, puis, à la demande de l'Association, une subvention complémentaire de 2'000 CHF par mois de juillet à décembre, soit une subvention totale de 33'000 CHF durant l'année écoulée.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'Association « La Maison Blanche » ne bénéficie plus d'aucune subvention communale et couvre elle-même ses frais d'exploitation.

Il convient de distinguer des 33'000 CHF reçus en 2017 pour les frais d'exploitation de « La Maison Blanche » le montant de 20'000 CHF alloué au projet « Le Mirage », développé sous la responsabilité de l'Association en collaboration avec Monthey Tourisme.

### **Caisse de Pension du personnel communal de Monthey (CPM)**

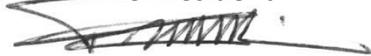
Si les chiffres définitifs pour l'année 2017 ne sont pas encore validés par l'Autorité de surveillance LPP, l'exercice 2017 devrait être une bonne année, avec une performance correcte. Avec ce résultat, le taux de couverture devrait connaître une hausse mesurée mais appréciable. En toute logique, l'exercice 2018 devrait également être une bonne année, en raison notamment de la recapitalisation de 15 mio acceptée par le Conseil Général.

## **6. Conclusion**

Tenant compte de ce qui précède, la Commission de Gestion approuve le présent rapport et suggère au Conseil Général d'accepter les comptes 2017 de la Commune de Monthey tel que présentés ainsi que d'accepter les crédits supplémentaires qu'ils impliquent, ceci à l'unanimité de ses sept Membres.

Monthey, le 31.05.18

Le Président :



**Fabrice Caillet-Bois**

Le Rapporteur :



**Lucien Christe**